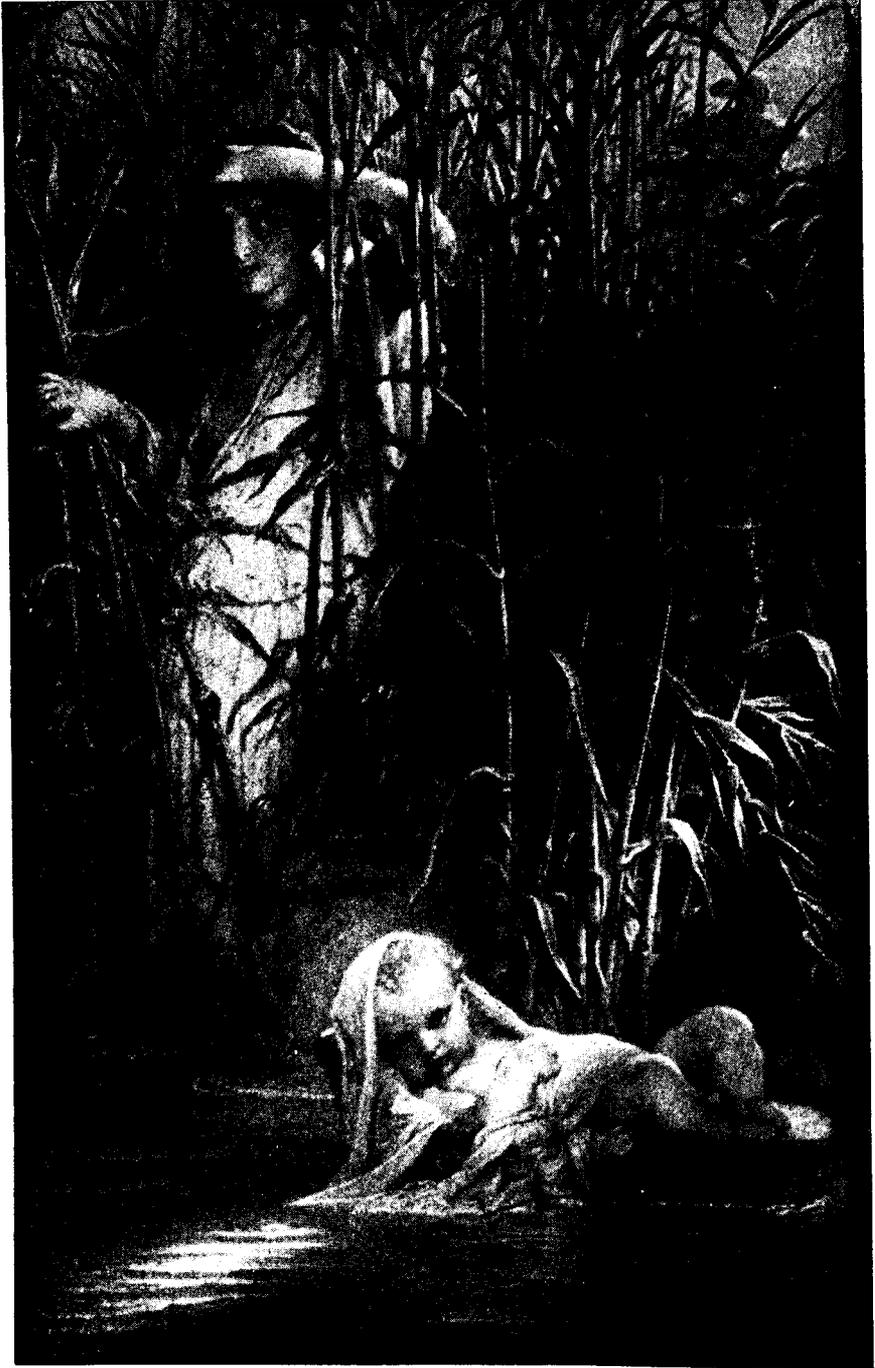


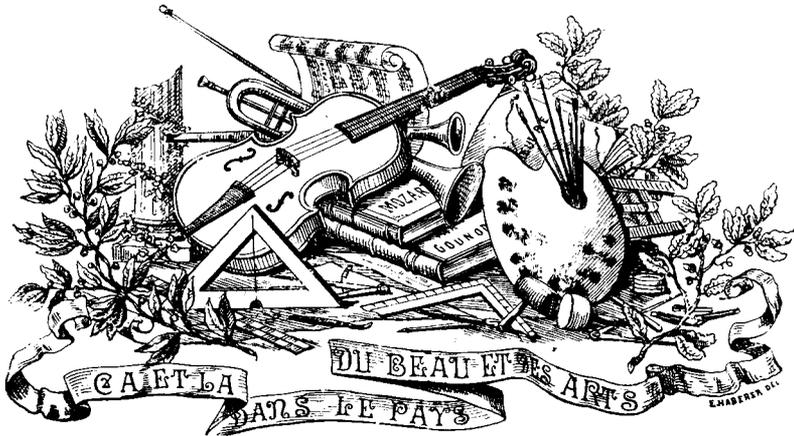
Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |





MOÏSE EXPOSÉ SUR LE NIL

D'APRÈS PAUL DELAROCHE.

QUELLE charmante composition que ce *Moïse exposé sur le Nil*, de Paul Delaroché que le burin d'un ami et admirateur du peintre nous permet de mettre sous les yeux de nos lecteurs !

Excepté pour le petit nombre des habitués du salon de la baronne de Rothschild à qui le tableau appartient, c'est, en effet, seulement sur la gravure d'Henriquel Dupont que l'on peut admirer ce chef-d'œuvre. Mais son burin d'une finesse extrême, a rendu avec tant de perfection la lumière et l'éclat qui rayonnent sur l'original, que l'on a peu à envier aux intimes de l'heureux possesseur.

Tout le monde connaît la scène de l'histoire de Moïse qui a inspiré le peintre ; mais en face du tableau, il ne sera peut-être pas sans charme de relire les versets de l'*Exode*, où l'inspiration divine revêt une si douce poésie :

“ La mère de Moïse voyant sa beauté, le cacha pendant trois
“ mois.

“ Mais ne pouvant le cacher plus longtemps, elle prit une corbeille de jonc, et, l'ayant enduite de bitume et de poix, elle y plaça le petit enfant, et l'exposa parmi les roseaux sur le bord du fleuve.

“ La sœur de l'enfant se tenait au loin, pour voir ce qui allait arriver.

“ En ce moment la fille de Pharaon vint au fleuve se baigner, et ses compagnes marchaient au bord de l'eau. Ayant aperçu la corbeille au milieu des roseaux, elle envoya une de ses servantes, qui la lui apporta.”

La famille Delaroché conserve un beau dessin du maître, qui est comme le prélude de celui qui nous occupe. Il représente la *Mère de Moïse* déposant l'enfant au bord du fleuve et le tenant encore embrassé. La scène se déroule : nous voyons maintenant ce bel enfant, espoir de l'humanité, porté dans sa frêle embarcation et exposé sur l'élément perfide qui doit lui servir de tombeau. La mère du futur législateur et prophète, debout dans les joncs, regarde la petite barque prendre le fil de l'eau. Toute cette scène est comme enveloppée de la lumière éclatante du soleil de l'Égypte.

C'est sans contredit une des plus délicieuses compositions de l'artiste privilégié qui n'a jamais connu, comme son maître Gros, comme Gérard, comme tant d'autres peintres, les cruels revirements de l'opinion, dépossédant, au profit de réputations nouvelles, les réputations dès longtemps consacrées. Et chose plus rare encore, cette popularité de Paul Delaroché s'est maintenue tout entière jusqu'à ce jour.

* * *

Hippolyte Delaroché, appelé Paul par abréviation familière, naquit à Paris, le 17 Juillet 1797. Il était fils d'un expert en tableaux qui dirigea les plus belles ventes de son temps, et dont les catalogues sont encore recherchés par les amateurs. Pour ne pas faire concurrence à son frère aîné qui étudiait aussi la peinture, le jeune Paul fut confié au paysagiste Watelet et condamné malgré ses hautes visées, aux régions inférieures de l'art. Heureusement pour lui, le frère renonça bientôt à la peinture, et il put entrer chez Gros pour étudier la grande peinture. Mais il était déjà tard, et longtemps il se ressentira de la faible éducation artistique reçue dans le début. Charles Blanc, un de ses biographes a même voulu attribuer à la conscience de son incapacité la préférence qu'il montra toujours pour les sujets d'histoire moderne où les personnages sont

habillés, sur ceux de la mythologie où les personnages sont généralement nus. Nous ne partageons pas cette opinion ; nous croyons trouver la raison de ce choix dans une autre préoccupation de l'artiste dont nous parlerons plus loin.

Le succès de son tableau de la *Mort du duc de Guise*, lui ouvrit en 1832 les portes de l'Institut et lui valut sa nomination comme professeur de l'Ecole des Beaux-Arts. Un nouveau succès obtenu par le *Cromwell ouvrant le cercueil de Charles I^{er}* et regardant sa victime dormir son sommeil de mort, le fit désigner pour décorer l'église de la Madeleine. Delaroche avait le don des natures supérieures, qui est de se connaître, et, s'il consentait à faire illusion aux autres, il ne voulait pas, du moins, se tromper lui-même. Sa première pensée fut donc de refuser la tâche qu'il sentait au-dessus de ses forces. Cependant il changea d'avis et partit pour l'Italie, au mois de juin 1834, pour y faire les études qu'il jugeait nécessaires à l'exécution de ces travaux.

Sa première station fut à Florence, puis au saint ermitage des Camaldules. Dans cet asile silencieux, d'une pauvreté rigide et d'un christianisme primitif, il passa plusieurs mois, qu'il put compter parmi les plus heureux de sa vie, en compagnie de M. Henri Delaborde son futur biographe, de MM. Edward Bertin, Edouard Odier et Ampère qui préparait alors son bel ouvrage : *La Grèce, Rome et Dante*.

L'année suivante après avoir arrêté toutes ses futures compositions de la Madeleine, il se rendit à Rome.

Son retour à Paris devait lui ménager une fort desagréable surprise. Pendant son absence, la direction des Beaux-Arts l'avait dépossédé d'une partie de son travail pour le confier à M. Zeigler. Paul Delaroche fut profondément offensé de ce partage inattendu, et, avec un rare désintéressement, avec une fierté qui était le respect de son art autant que l'estime de lui-même, il renonça noblement à une besogne qu'il avait rêvée illustre, et il rendit au ministère les 20,000 francs qu'il en avait reçus pour ses travaux préparatoires.

Durant son séjour à Rome, Paul Delaroche s'était marié à Louise Vernet, fille unique de M. Horace Vernet, qui était alors directeur de l'Académie de France. C'était une personne gracieuse, douce et intelligente, d'une distinction accomplie, d'une beauté pure, suave, angélique. Les époux s'installèrent dans une jolie maison, rue de la Tour des-Dames, contiguë à celle de M. Horace Vernet, qui touchait à l'hôtel de M^{lle} Mars. Ce quartier, qu'on appelait alors la Nouvelle-Athènes, était silencieux, planté de jardins et peu habité. Les bruits de la ville venaient expirer dans la rue Saint-Lazare, et

l'atelier de M. Picot, situé à quelques pas de là, rue de la Rochefoucauld, était, de ce côté, la dernière maison de Paris. Là s'écoulèrent dix ans de l'existence la plus heureuse. Le soir, la porte s'ouvrait à une société choisie, où quelques hommes d'Etat se mêlaient aux artistes et aux poètes. M. Guizot y paraissait quelquefois. Eugène Lamé, Robert Fleury, Henriquel Dupont, Henri Delaborde y étaient presque toujours. Souvent, tandis qu'une main délicate courait sur le clavier, Delaroche improvisait sous la lampe un de ces délicieux crayons qui effleuraient le papier en y laissant le souffle de l'esprit : c'était le portrait d'Aubert, ou celui de Carle Vernet, ou celui des enfants, et Henriquel Dupont qui les regardait par-dessus l'épaule du peintre, se promettait de les fixer le lendemain sur le cuivre en les caressant d'un nuage d'eau-forte.

Une chose frappe le spectateur qui étudie l'œuvre de Paul Delaroche, c'est la persistance avec laquelle, instinctivement sans doute, sans le vouloir, sans le savoir peut-être, il tourne et retourne sur la toile, à sa manière d'artiste, le grand problème de la souffrance humaine. Sans parler des tableaux déjà cités, c'est en 1834, *Jane Grey* agenouillée pour recevoir le coup mortel ; en 1835, *Strafford allant au supplice* ; en 1836, *Charles 1^{er} insulté par les soldats de Cromwell*, puis *les enfants d'Edouard*, et encore, *Jeune d'Arc*, courbée sous le geste et le regard impérieux du cardinal Winchester, et tant d'autres.

Si parfois son pinceau sent le besoin de se reposer de ces impressions navrantes, il se reporte avec un bonheur indicible vers les grâces naïves et souriantes de l'enfance. Et alors naissent ces gracieuses figures d'enfants, qui sourient avec tant de confiance au présent entre deux oublis : celui du passé qui n'a pour eux ni regrets ni remords, celui de l'avenir qui n'a pour eux ni prévisions ni craintes. Citons, sans parler des délicieux portraits de ses deux fils Horace et Philippe, les *Enfants surpris par l'orage*, l'*Enfant de Pic de la Mirandole*, les *Joies d'une mère*, la *Jeune fille à la balançoire*, l'*Heureuse mère*. (1) Même dans ces scènes de l'enfance, renaît quelquefois la pensée dramatique ; et la *Mère italienne* dont le jeune enfant tend la main à l'aumône, rappelle le navrant souvenir de la misère, et pose de nouveau l'énigme que son intelligence méditative lui suggère : Pourquoi le malheur et surtout le malheur immérité ? Mais voici venir le maître chargé de lui dire le mot de cette énigme.

(1) L'espace trop restreint que met à notre disposition le cadre de la revue, nous force de passer sans même les mentionner, le plus grand nombre des tableaux de Paul Delaroche, et surtout son œuvre la plus importante l'*Hémicycle du palais des Beaux-Arts*.

Paul Delaroche avait atteint sa quarante-huitième année sans avoir connu les tristesses de la vie. Tout lui avait souri. Le public, qui marchandait ses éloges à tant d'autres, les lui prodiguait. Sa distinction personnelle, jointe à sa renommée, lui avait fait dans le monde un rôle déjà illustre. La fortune lui souriait, et l'amour était venu lui tendre la main sous la forme d'un ange. Mais à son tour il souffre, et de la pire des souffrances ; de voir souffrir auprès de lui celle qu'il aime de toute son âme, de lire sur ce front chéri les progrès du mal,



L'ARCHANGE GABRIEL
d'après Paul Delaroche.

de prévoir à l'avance le deuil qu'il va porter, de sentir se refroidir dans sa main la douce main par laquelle il espérait que ses yeux seraient fermés. Un jour il avait voulu peindre les traits de cet être chéri, et une admirable tête d'ange au front pur et suave, au col de cygne qui lui donnait quelque chose d'aérien, était venue se refléter sur sa toile ! Voilà que l'ange s'est envolé et avec lui tout son bonheur.

Qui dira le vide irréparable, immense que laisse dans la vie d'un homme, la perte d'une épouse si tendrement aimée et si digne de l'être ? Il semble d'abord que c'est un rêve. Chaque fois que l'on re-

vient à la maison déserte, on espère y retrouver l'être chéri. Mais hélas ! l'illusion dure peu, la maison est vide, rien ne remplace le doux enchantement du bonheur passé.

L'âme ferme de Paul Delaroche se fondit à cette cruelle douleur. Il commença son tardif apprentissage de la vie. Seul désormais avec deux petits enfants, il mena une vie triste et mélancolique qui changea le cours de ses idées. Son regard suivant le vol de l'ange se tourna vers le ciel. Sa belle âme ayant découvert entre un regret et une prière, entre un adieu d'un jour et une éternelle espérance, entre une tombe et un autel le pourquoi de la douleur, il le traduira sur la toile avec un pinceau qui émeut comme une page de l'Imitation. C'est alors qu'on verra éclore sous son pinceau pathétique ces petits tableaux où il s'élève jusqu'au sublime : *La vierge chez les saintes femmes*, — *L'Evanouissement de la vierge*, — *Tout est consommé*, — *La vierge en contemplation devant la couronne d'épines* et *Le retour*

de Golgotha. Les deux derniers étaient encore sur le chevalet lorsque la mort vint interrompre le cours de ses méditations le 4 Novembre, 1856.

Nous ne faisons que mentionner ces compositions, comptant y revenir dans un travail sur *La Vierge Marie dans les arts*, que nous poursuivons autant que nous le permettent nos loisirs, avec toute la piété filiale d'un fils dévoué désirant glorifier et faire aimer une mère tendrement chérie.

Avant de dire adieu à Paul Delaroche, arrêtons-nous un moment devant la *Jeune Martyre*, œuvre inspirée qui date de la même époque. Le peintre avait vu en songe cette poétique figure : une jeune Romaine qui, n'ayant pas voulu sacrifier aux faux dieux, a été précipitée dans le Tibre, les mains liées, et qui flotte à la surface du fleuve, aussi belle au sein de la mort, qu'elle le serait dans l'extase du sommeil. Le soleil est déjà couché, et ce pâle cadavre, enveloppé des ombres du soir, se distinguerait à peine sur les eaux vertes du Tibre, si le peintre n'avait imaginé d'éclairer la scène par une vive auréole descendue des cieux. Sous ce nimbe de lumière, la jeune fille, charmante encore et pudique, appelle l'attention de deux chrétiens qui cheminent sur la rive sombre et semble leur demander la sépulture. Rien de plus touchant, de plus suave et de plus tendre que cette belle morte. Ses yeux au moment de se fermer, ont vu l'Époux céleste environné de ses anges. Ses lèvres décolorées conservent la trace ineffable d'un dernier sourire ; ses cheveux blonds traînent dénoués sur la vague ; ses bras, liés de cordes, rudes bracelets du martyr, joignent leurs mains délicates comme pour une prière, et son corps submergé va se perdre dans l'eau profonde en une demi-teinte mystérieuse.

ALPHONSE LECLAIRE.



LES CHANOINES RÉGULIERS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

“ La prière liturgique est, dit Dom Gréa, dans son introduction au *Bréviaire romain mis à la portée des communautés et des personnes pieuses*, le plus excellent hommage qui puisse être rendu à Dieu par l'homme sur la terre ; tout ce qui la diminue est un malheur public et sa suppression est le dernier châtement dont Dieu menace les cités : “ Je ferai cesser en ce lieu la voix de l'époux et de l'épouse, (Jérém., VII, 34 ; XVI, 9, etc ; Apoc., XVIII, 23) le solennel colloque de Jésus-Christ et de l'Église.

“ Nos pères l'avaient compris, ils ne s'étonnaient pas de voir des chœurs nombreux de clercs et de moines animant la solitude des églises et y faisant retentir à toutes les heures du jour et de la nuit les saintes psalmodies ; ils ne croyaient point leur vie inutile au monde. Les antiques canons ne permettaient point de consacrer solennellement un lieu de prière sans y assurer ce perpétuel service et les peuples dans leur laborieuse existence se sentaient soutenus par ces incessantes supplications de la sainte Église veillant et priant pour ses enfants.”

Au milieu des ruines semées par la Révolution et l'impiété, cette dévotion principale refleurit de toutes parts. Il y a comme un mouvement en ce sens dans les âmes catholiques, mouvement salutaire et qui répond au désir de la sainte Église, comme il est conforme à la tradition des siècles de foi.

L'illustre abbaye de Solesme, par les travaux de son glorieux restaurateur, a eu une grande part à ce réveil de l'esprit chrétien.

Parmi les congrégations nouvelles auxquelles ce retour aux antiques traditions de l'Église a donné naissance, il en est une qui mérite d'attirer tout particulièrement notre attention, puisque, de date encore toute récente, elle compte déjà deux établissements au Canada. Nous voulons parler des *chanoines réguliers de l'Immaculée Conception*, dont l'existence remonte à environ trente ans seulement, et qui ont repris l'ancienne règle du clergé d'Europe, avec le chant de l'office le jour et la nuit, les jeûnes et les abstinences en usage autrefois. Leur fin est *le service de Dieu et le service des âmes dans les paroisses*, où ils vivent *en communauté*, selon l'antique usage des siècles chrétiens.

En 1889, Mgr Taché, de vénérée mémoire, écrivit au Très-Révérend-Père Dom Gréa, supérieur de la nouvelle congrégation, pour le prier d'envoyer dans son archidiocèse de bons colons français. Avant de prendre aucune décision, Dom Gréa envoya Dom Benoît faire un voyage d'exploration au Canada. Ce bon et digne religieux visita, en 1890, plusieurs centres de colonisation, entre autres, le Lac Saint-Jean et le Manitoba. Sa conclusion fut que le Canada en général et le Manitoba en particulier étaient des pays d'un grand avenir, appelés à prendre une immense place dans l'avenir de l'Eglise et du monde, où les bons Français pouvaient, de nos jours comme dans les siècles passés, faire des établissements solides au profit de la France et du Canada.

L'année suivante, Dom Benoît revenait au Canada avec quelques pères et un premier convoi de colons. Religieux et immigrants établirent au Manitoba *Notre-Dame de Lourdes*, qui est aujourd'hui une paroisse grande et prospère, plusieurs convois de colons étant venus renforcer depuis lors les premiers arrivés. Une seconde paroisse a été fondée dans le voisinage par les mêmes pères, *Saint-Claude*, sur un embranchement du Pacifique Canadien. Grâce au zèle et au dévouement des bons religieux, le mouvement d'immigration dans cette partie du pays s'est tellement accentué, que si le gouvernement pouvait mettre à leur disposition un township chaque année dans les régions désertes où ils sont allés bravement planter leur tente, ils pourraient, chaque année, établir une nouvelle paroisse. Mais il leur faut trouver des bienfaiteurs qui achètent les terrains et leur œuvre se trouve, par là-même, un peu ralentie. Il y a actuellement à *Notre-Dame de Lourdes* douze religieux chargés de desservir non-seulement cette paroisse et celle de *Saint-Claude*, mais encore de vastes missions.

L'année même où les Chanoines réguliers de l'Immaculée conception se sont établis au Manitoba, Mgr l'archevêque d'Ottawa offrit à leur supérieur l'établissement des RR. PP. Jésuites au Lac Nominique, en le pressant instamment d'y envoyer quelques pères. Cette offre fut acceptée et une seconde maison fut établie dans cette autre région pleine d'avenir. Une demi-douzaine de religieux y desservent *Saint-Ignace du Nominique* et *L'Annonciation*.

Outre ces deux établissements au Canada, la congrégation des *Chanoines réguliers de l'Immaculée Conception*, dont la maison mère, autrefois à Saint Claude (Jura) est actuellement à Saint-Antoine (Isère), possède quatre autres maisons, dont trois en France et une en Suisse. Les religieux qui la composent sont au nombre d'une centaine. Si l'on considère que les cinq premiers religieux ont fait leurs

vœux perpétuels le 8 septembre 1871, on reconnaîtra que cette congrégation augmente rapidement ; c'est l'effet évident de la bénédiction de Dieu.

Nous avons parlé de Dom Benoît, le zélé pionnier de l'œuvre de sa congrégation dans notre pays. Le nom de ce bon religieux n'est pas étranger aux lecteurs de la REVUE CANADIENNE, car ils n'ont certainement pas oublié les remarquables études qu'il a écrites expressément pour notre revue, et qui ont paru dans le cours des années 1893 et 1894.

En mai, juin et août, 1893, *le Renoncement dans le clergé* ; en octobre et novembre, 1894, *la forme de vie au sein du clergé, depuis l'époque apostolique jusqu'au V^e siècle*.

Dans la présente livraison, Dom Benoît continue ses études sur la primitive Eglise, son esprit, ses coutumes et ses traditions. Doué d'une vaste érudition, il appuie tout ce qu'il avance, sur des preuves à l'abri de toute critique et cite à chaque pas les auteurs qui lui prêtent leur autorité. Il étudie aujourd'hui une question particulièrement intéressante à notre époque où les institutions les plus antiques, les plus respectables et les plus nécessaires sont discutées et menacées : le soutien temporel des Ministres du culte, dans les premiers temps du christianisme.

Dom Benoît, docteur en philosophie et en théologie, est l'auteur d'un ouvrage en quatre volumes, justement apprécié de tous les catholiques militants qui y trouvent tout un arsenal dans leur lutte contre l'erreur et le travail des sectes. **La Cité antichrétienne au XIX^e siècle**, tel est le titre de cet ouvrage, qui a sa place marquée dans toute bonne bibliothèque. Les deux premiers volumes, qui traitent des **erreurs modernes** ont été honorés d'un bref laudatif du Pape à l'auteur ; cette première partie est arrivée à sa 4^e édition. Les deux derniers volumes, arrivés déjà à la 2^e édition, ont pour sujet **la Franc-Maçonnerie**.

L'abbaye et la terre de Saint-Claude ont aussi été l'objet de différents travaux importants du même auteur.

Citons encore de lui un ouvrage bien propre à refroidir l'enthousiasme des naïfs admirateurs du cynique philosophe de Ferney : **la Vérité sur Voltaire**.

On voit que si les chanoines réguliers de l'Immaculée Conception prient beaucoup, le jour et la nuit, et consacrent leurs forces au ministère paroissial, il savent encore trouver du temps pour les œuvres de l'intelligence.

Leurs ouvrages, édités par Delhomme et Briguët, Paris, composent déjà tout un catalogue. Nous citerons parmi les plus répandus :

Œuvres du cardinal Mermillod recueillies et publiées par le R. P. dom Alexandre Gropellier ancien secrétaire de son Eminence ; 3 vol. in-8.

- I. Eloges et oraisons funèbres.
- II. Œuvres pastorales de Genève.
- III. Œuvres pastorales de l'exil.

Chaque volume est indépendant et se vend séparément.

Sermons du vénérable serviteur de Dieu Jean-Marie-Baptiste Vianney, curé d'Ars, publiés par le R. P. dom Marie-Augustin Delaroche ; 4 vol. in-18.

Nouvelles Fleurs du curé d'Ars, recueillies par le R. P. dom Germain Maillet-Guy ; 1 vol. in-32.

“ Par la prière, l'étude, la parole et la plume, ” telle pourrait donc être la devise des bons religieux qui font l'objet de cette courte notice. Aussi humbles que savants, ils font le bien en silence et il faut que leurs œuvres parlent très haut pour que les yeux du public s'attachent sur eux. Ils nous pardonneront, espérons-le, de les avoir signalés à la bienveillante attention de nos lecteurs. Ceux-ci, nous en sommes sûrs, nous en sauront bon gré.



Fragment des fresques d'Edouard Bendemann, au château royal de Prusse.

CAUSERIE SCIENTIFIQUE SUR L'AIR QUE L'ON RESPIRE

(Suite) (1).

II

L'atmosphère.—Hauteur et densité de la colonne d'eau.—Pression atmosphérique et moyens de la déterminer.—Baromètre. Variations barométriques.—Emploi du baromètre pour déterminer la hauteur des montagnes et l'état du ciel.—Formation des vents et des nuages.

L'AIR constitue l'atmosphère qui, comme une immense enveloppe d'une épaisseur très grande et à peu près uniforme, entoure notre globe terrestre de toutes parts, et dans laquelle résident non-seulement les nuages, mais encore toute une flore et toute une faune, sous formes d'êtres microscopiques aériens que l'on appelle monades, microbes, bacilles, desmides, et que sais-je encore ? Si l'on me demande jusqu'à quelle hauteur s'étend l'atmosphère terrestre, je répondrai que l'on est loin de le savoir exactement, ou même approximativement. Jusqu'au milieu de ce siècle, tous les physiciens tenaient à peu près pour certain que la hauteur de notre atmosphère ne dépassait pas 45 ou 50 milles ; ils se fondaient dans leurs calculs, sur les seules lois de la diffusibilité et de la pesanteur du gaz ; mais des observations faites depuis quelques années sur la lumière zodiacale, sur un arc crépusculaire, et surtout sur la luminosité des étoiles filantes et des bolides, ont forcé nos savants modernes à admettre que la hauteur de l'atmosphère est au plus bas chiffre, de 200 à 250 milles. En effet, on a calculé très exactement d'après la vitesse bien connue de la lumière dans l'espace, que cette luminosité des météores célestes apparaissait à une distance qui dépassait parfois 200 milles. Or, cette luminosité ne pouvait devenir apparente et sensible qu'au moyen de l'air. Donc l'atmosphère atteint au moins cette hauteur-là.

L'atmosphère a-t-elle dans toute sa hauteur la même densité ? Non : les fluides gazeux, à l'instar de tous les gaz, étant parfaitement élastiques et pesants, il s'ensuit que les couches supérieures pressant sur les inférieures, celles-ci sont beaucoup plus denses que celles-là, suivant la loi de Mariotte qui est ainsi énoncée : " La tem-

(1) Voir la REVUE CANADIENNE, avril 1895.

pérature restant la même, la densité des gaz est en raison directe des pressions qu'ils supportent; tandis que leur volume est en raison inverse de ces mêmes pressions." D'après cette loi, et connaissant la pesanteur de l'air, on trouve qu'en s'élevant au-dessus de la terre, les couches de l'atmosphère deviennent très rapidement de moins en moins denses, tellement que la moitié de la densité de la colonne d'air se trouve à peu près à trois milles de hauteur, et qu'à la hauteur de moins de 8 milles, l'air est si raréfié qu'il ne suffit plus à la respiration de l'homme; ainsi que, d'ailleurs, le prouvent indubitablement de nombreuses ascensions aéronautiques faites, en ces derniers temps, par de hardis explorateurs des régions aériennes.

La pesanteur de l'air étant une fois démontrée, il ne restait plus qu'à en évaluer la valeur réelle; c'est-à-dire sa force de pression sur la surface totale du globe ou sur une superficie partielle quelconque prise pour unité, comme un centimètre carré, un pouce carré, un pied carré, un mètre carré. C'était un simple problème de physique et de géométrie. On a trouvé que, au niveau de la mer, et sous la pression moyenne de 76 centimètres, l'air pesait à peu près 1032 grammes et 96 centigrammes, c'est-à-dire un peu plus de deux livres sur chaque centimètre carré de la surface de la terre; sur chaque pouce carré 14.7 livres; sur chaque pied carré 144 fois plus, c'est-à-dire près d'une tonne; sur un mètre carré à peu près 20,000 livres; sur la surface entière du globe, qui contient environ 500,000 milliards de mètres carrés, deux millions quatre cent mille milliards ou 800 quadrillions de livres, ce qui est un chiffre vraiment prodigieux. Sa pression sur le corps humain, à l'état adulte, et d'une stature moyenne, présentant une surface de 17 centimètres carrés, est de 35,000 livres! Oui, chacun de nous supporte en moyenne un poids d'air égal à plus de 16 tonnes. Comment se fait-il donc que nous n'en soyons pas écrasés? Cela vient de ce que l'air atteint aussi bien l'intérieur que l'extérieur de notre corps, et qu'il exerce une pression de dedans en dehors égale, mais en sens inverse, à celle qui agit de dehors en dedans. Ces deux pressions opposées étant égales se font équilibre et se neutralisent réciproquement; c'est pourquoi on n'en est nullement incommodé, à moins, toutefois, que l'une ou l'autre de ces pressions ne soit altérée, comme lorsque l'on descend dans un puits de mine très profond, ou qu'on s'élève dans l'air à une très grande hauteur.

Mais, me demanderez-vous peut-être, comment a-t-on trouvé que la pesanteur de l'air était, par exemple, de 14.7 livres par pouce carré? On l'a déterminé par le procédé très simple que voici:

Torricelli avait remarqué que l'air atmosphérique faisait équilibre à une certaine quantité de mercure dans un cylindre ; on a donc pris un tube de verre d'une certaine longueur, fermé à un de ses bouts, et dont la section intérieure est d'un pouce carré ; on l'a rempli de mercure ; puis en le renversant, on l'a plongé dans un vase ouvert contenant aussi du mercure. On a vu alors que l'air qui pressait sur le mercure du vase faisait équilibre à une certaine colonne de mercure dans le tube ainsi renversé. Il suffisait alors de peser cette colonne de mercure, et on a trouvé qu'elle pesait 14 livres et 7 dixièmes. Donc c'était la valeur de la pression de l'air sur un pouce carré. Autre manière d'évaluation : en employant un tube dont la section intérieure ne soit que d'un centimètre carré, on voit que la pression de l'atmosphère soutient une colonne de mercure de 76 centimètres de hauteur, ce qui fait un volume de 76 centimètres cubes. Or, un centimètre cube d'eau distillée, à son maximum de densité, pèse juste un gramme. Si, maintenant, le mercure avait la même densité que l'eau, la colonne de mercure pèserait 76 grammes ; mais, en réalité, le mercure pèse 13,50 fois plus que l'eau. Donc cette colonne de mercure de 76 centimètres de hauteur et de 1 centimètre carré en section horizontale pèse 13,50 fois 76. Ce qui donne 1032 grammes 84 centigrammes, ou un peu plus de 2 livres. L'ascension de l'eau dans une pompe aspirante, c'est-à-dire où le vide se fait mécaniquement, n'est due—ainsi que Torricelli le remarqua— qu'à la pression de l'air sur la surface de l'eau au bas du puits. Toutefois, cette ascension ne saurait, en aucun cas, dépasser 34 pieds anglais ; parce qu'une colonne d'eau de cette hauteur, comme le prouva expérimentalement le célèbre Pascal, fait exactement équilibre à une colonne d'air atmosphérique d'un même diamètre, ou bien à une colonne de mercure de près de 30 pouces anglais.

La propriété caractéristique de tous les gaz étant leur extrême dilatabilité, il semblerait que l'air qui est un fluide gazeux, devrait, par cette même propriété, se dilater indéfiniment ; mais il n'en est rien ; car on prouve qu'il doit arriver, et qu'il [arrive, en effet, un moment, une limite, où la force d'expansion de l'air devient si faible qu'elle est impuissante à surmonter l'attraction de la gravitation de la terre. C'est à ce point que les deux forces se font équilibre ; et l'on calcule que cette extrême limite ne saurait guère dépasser, comme nous l'avons déjà dit, 250 milles. Qu'y a-t-il au-delà ? On ne le sait point, et on ne le saura probablement jamais. Qu'il y ait au-delà de l'atmosphère répandu dans toute l'étendue de l'espace, un fluide quelconque, extrêmement subtil et ténu, qui sert de mé-

dium à la lumière et à la chaleur des astres pour arriver jusqu'à nous, on le croit généralement, et on lui donne même le nom d'éther, mot grec dont la signification est absolument problématique, en tant qu'elle dénote une substance quelconque.

* * *

La variation des pressions atmosphériques à un même niveau horizontal et leur diminution graduelle à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère ont donné lieu à l'invention d'un précieux instrument appelé baromètre qui sert à deux fins principales, savoir : à mesurer l'état de l'atmosphère en un lieu déterminé quelconque ; et à mesurer les hauteurs. A la température de zéro centigade et au niveau de la mer, l'air normal sec produit une poussée égale à 760 millimètres ou 30 pouces anglais dans le tube barométrique. Toute diminution de cette hauteur accuse nécessairement une diminution de pression atmosphérique produite d'une manière ou d'une autre. On serait porté à croire que l'excès de vapeur d'eau dans l'atmosphère ajoute à son poids ; mais c'est le contraire qui est vrai, puisque la vapeur d'eau est d'un tiers moins pesante que l'air, et qu'elle en écarte les molécules sans pouvoir les pénétrer. Il s'ensuit donc qu'une colonne d'air humide est moins pesante qu'une même colonne d'air sec, et que, par conséquent, celle-là fera baisser la colonne de mercure dans le tube barométrique. Le même effet se produit par une augmentation de chaleur qui, dilatant les molécules de l'air, le rend moins dense et, par conséquent, cause une pression moindre. De même, en s'élevant au-dessus du niveau de la mer, la colonne d'air diminuant de hauteur, et par conséquent de densité, fait baisser le mercure du tube barométrique.

En effet, le simple bon sens fait croire que cette pression doit être moindre au sommet des montagnes qu'au bas des vallées et surtout au fond des puits, puisque la charge d'air diminue à mesure que l'on s'élève au-dessus du niveau de la mer. L'expérience confirme cette prévision, et la pression de 760 millimètres à Québec n'est plus que 735 au sommet du Mont-Royal (montagne de Montréal) et que 350 ou 21 pouces et demie à l'observatoire météorologique du mont Washington, dans le New Hampshire, qui est à 6230 pieds au-dessus du niveau de la mer. En règle générale, on compte que le baromètre baisse de 1 millimètre pour chaque élévation de 34 pieds ; mais cela n'est approximativement exact que pour une température de 12° C. et pour une altitude qui ne dépasse pas 1200

pieds, ou à peu près un quart de mille ; car à une hauteur plus grande, il faudrait s'élever de 38 pieds pour faire baisser le baromètre de 1 millimètre, à la même température de 12° C. Le changement, en plus ou en moins, de température, modifie aussi notablement cette règle. Plus la température baisse, moins il faut s'élever pour faire baisser le baromètre de 1 millimètre. C'est le contraire quand la température augmente : ainsi à de faibles hauteurs, à 0° C., il ne faut s'élever qu'à 33 pieds pour produire cet effet, tandis qu'à une température de 30° (grande chaleur d'été), il faut atteindre 35 pieds pour produire le même effet.

On comprendra donc qu'il est possible de déterminer d'une manière très approximative et l'état du ciel et la hauteur des montagnes au moyen du baromètre. Pour cette dernière, on n'a qu'à suivre la formule bien connue de Laplace, ou celle, plus simple, de Babinet. On peut aussi employer la règle suivante qui n'est toutefois qu'approximative : Multipliez 55000 (qui est une constante de corrections barométriques), par la hauteur, en pieds, de la colonne du mercure au bas de la montagne, *moins* la hauteur du mercure au sommet de la montagne, divisée par la première, *plus* la seconde. Le produit sera la hauteur de la montagne ou la différence entre les deux stations, à la température de 55° Fahrenheit. A ce produit, ajoutez le coefficient $\frac{1}{440}$ (autre constante pour incrément de température), pour chaque degré au-dessus de 55°, soustrayez le même coefficient $\frac{1}{440}$ aussi, pour chaque degré au-dessous de 55 degrés Fahrenheit.

La colonne d'air est plus haute à l'équateur qu'à l'un ou l'autre pôle ; parce que la masse d'air qui entoure la terre, ayant—avec elle— un mouvement de rotation diurne, imprime à ses molécules une force centrifuge d'autant plus considérable que celles-là sont plus éloignées de l'axe de rotation. Or c'est à l'équateur où cette condition se rencontre ; c'est donc là où la force centrifuge exerce son maximum d'énergie, et y produit ainsi un renflement considérable de l'atmosphère. Une autre cause de renflement additionnel de l'atmosphère à l'équateur, et, par contre, de son aplatissement aux pôles, provient de la chaleur solaire qui produit là une dilatation bien plus considérable que vers les pôles. Ces deux causes combinées donnent à la couche totale de l'atmosphère terrestre la forme d'un sphéroïde aplati aux pôles, comme l'est la terre elle-même ; mais avec cette différence que l'aplatissement de celle-ci est bien moins considérable que celle-là. D'après les calculs de Laplace, le rapport des axes de l'atmosphère à l'équateur et aux pôles est comme celui de 3 à 2 ; tandis que le rapport des axes de la terre est seulement

comme 1 est à 0,99. Si la terre était absolument immobile sur son axe, l'atmosphère présenterait en vertu des lois de la gravitation, une surface externe à peu près sphérique. Quoique la colonne atmosphérique soit beaucoup plus haute à l'équateur que partout ailleurs, elle n'en acquiert pas pour cela une plus grande pesanteur; au contraire, elle y est moindre, vu qu'elle se trouve, par le fait même de son propre renflement et de celui de la terre, plus éloignée du centre de gravité qui est le centre vrai de la terre. La perte en poids est de $\frac{1}{194}$ qui est la somme de deux pertes partielles dont l'une de $\frac{1}{596}$ qui provient de l'aplatissement aux pôles, et l'autre de $\frac{1}{889}$ qui est produite par la rotation de la terre sur son axe. C'est pour cette même raison qu'un homme qui pèse 200 livres à l'un des pôles ne pèse plus guère que 199 livres à l'équateur, ayant à peu près perdu une livre.

* * *

L'air est l'habitation des vents et des nuages. Comment les vents se produisent-ils? Ils sont produits par deux causes très différentes, savoir: la chaleur du soleil et la rotation de la terre sur son axe. Nous avons appris que la chaleur dilate tous les corps; il dilate donc l'air atmosphérique qui, par ce moyen, accroit de volume.

Mais la chaleur qui nous vient du soleil est loin d'être la même sur tous les points du globe. Elle est la plus grande possible sur chacun des points de l'écliptique où l'astre dans sa révolution annuelle se trouve être en y projetant ses rayons verticalement; et la moindre possible à 90 degrés. nord et sud, de chacun de ces mêmes points-là, et où la ligne de projection des rayons solaires est la plus oblique. Il s'ensuit nécessairement, que l'air est plus dense ici que là, et comme la loi universelle et constante des corps gazeux est leur extrême dilatabilité, l'air froid des régions polaires se précipite avec plus ou moins de vélocité pour remplir les interstices moléculaires de l'air suréchauffé équatorial; tandis que cet air chaud, s'élevant de plus en plus, va, de son côté, remplacer les couches d'air froid des hautes latitudes. Il s'établit ainsi un courant de va-et-vient des pôles vers l'équateur, et *vice versa*; mais non pas à angle droit, vu le mouvement de rotation de la terre de l'ouest à l'est qui s'opère en 24 heures, et qui est beaucoup plus accéléré à l'équateur — à peu près de 1525 pieds par seconde — qu'aux pôles où l'on peut dire que ce mouvement est nul. La direction de ces courants d'air est donc oblique, du nord-est et du sud-est vers la ligne équatoriale. C'est là ce qui constitue les vents alizés, — en anglais "trade winds;"

parce que le commerce (*trade*) s'en sert très avantageusement pour naviguer entre les tropiques avec plus de célérité et de régularité. Les vents dits anti-alizés ont une direction toute contraire.

Telle est la théorie des vents dans sa plus simple expression. Qu'ils soient d'une sorte ou d'une autre, ils ne sont autre chose qu'un simple déplacement d'air chaud et d'air froid. Quand le déplacement se fait très rapidement et avec une sorte d'impétuosité, il y a inévitablement un très grand vent,—un ouragan ou un cyclone, selon que ce grand vent balaie la terre ou la mer en ligne à peu près directe ou en tournant sur lui-même. C'est surtout dans ce dernier cas qu'il produit presque toujours, par ce mouvement rotatoire, ces effets effroyables de destruction qui par leur force presque irrésistible, n'ont rien de comparable parmi les divers phénomènes de la nature. A l'équateur, ou plutôt sur la ligne de l'écliptique, ainsi qu'aux pôles, il n'y a pas de vent proprement dits : ce sont les régions de calme presque absolu.

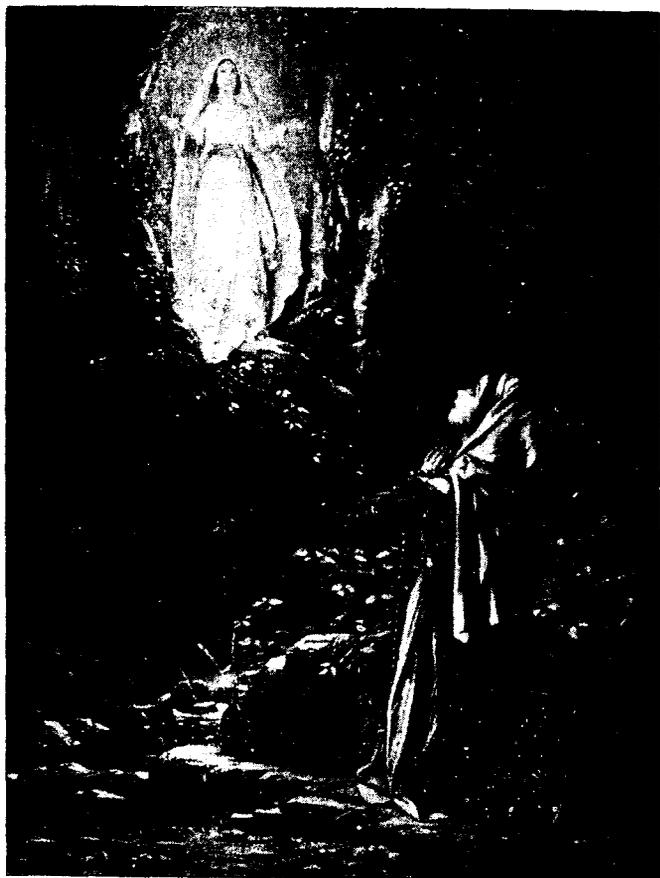
Les nuages se forment aussi dans l'air ; mais ils ont une origine tout à-fait différente des vents : ceux-ci, comme nous venons de le voir, ne sont autre chose que l'air mis en mouvement plus ou moins rapide ; tandis que ceux-là sont le produit de la condensation de l'un des constituants de l'air atmosphérique même—les vapeurs d'eau. Toutes les fois que ces vapeurs d'eau qui sont,—nous l'avons dit,—toujours présentes dans l'air en proportion assez variable, se trouvent être affectées par un vif courant d'air froid, elles se condensent plus ou moins soudainement et considérablement, et ainsi deviennent visibles sous forme de plaques ou de bandes floconneuses plus ou moins étendues et foncées, que les vents emportent dans la direction où ils tendent eux-mêmes. C'est ainsi que l'on voit parfois, aux régions équatoriales particulièrement, un ciel parfaitement pur apparemment, se couvrir presque soudainement d'épais nuages. Lorsque la condensation a été portée au point où l'air n'est plus capable de porter ces nuages dans son sein, il les laisse se précipiter, par leur propre poids, vers la terre sous forme de pluie, de neige ou de grêle.

R. P. J. CARRIER, C. S. C.

ERRATUM : A la p. 242 de la livraison d'avril dernier, 18^e ligne, au lieu de : vénimeux ; lisez *révénueux*



A LA VIERGE



NOTRE-DAME DE LOURDES,
d'après C. Brochart.

YIERGE. Ton nous a dit qu'au sommet des montagnes,
Dans les riants vallons, dans nos vertes campagnes,
Autrefois tu venais t'asseoir :
Que tu venais parler, ravissante étrangère
Aux enfants des hameaux, à la pauvre bergère,
Aux sons de l'Angelus du soir !

Avec ton doux visage aussi beau qu'une étoile,
 Avec ton manteau blanc, ta ceinture et ton voile
 Qui se jouait avec le vent,
 Avec ta belle escorte et de saints et d'archanges,
 Qui chantaient près de toi des hymnes de louanges,
 Nos aïeux te voyaient souvent !

Tu souriais à tous au milieu de leurs larmes ;
 Sur leurs jours malheureux, tu semais bien des charmes
 Quand tu leur montrais le ciel bleu !
 Au pauvre tu donnais le pain qui nous fait vivre,
 A l'orphelin un Père, à l'ignorant un livre :
 A tous tu parlais du Bon Dieu !

Aussi lorsque la nuit venait, dans la chaumière,
 Près de l'âtre jettant une douce lumière
 Sur les murs par le temps noircis,
 Père, mère et petits, vers ton auguste image
 Tournaient avec amour leur cœur et leur visage
 D'où tu bannissais les soucis !

Bergères et bergers, sur les flancs des collines,
 Sur les monts, près des bois, dans le creux des ravines,
 Partout où brins d'herbe poussaient,
 En gardant leurs agneaux chantaient tes litanies,
 Tandis que dans les cieus, sous des flots d'harmonies,
 Les cithares d'or frémissaient.

Simplement, gentiment, ils t'appelaient leur " Dame " ;
 Ils te cueillaient des fleurs blanches comme leur âme,
 Et tu les prenais de leur main ;
 Tu riais avec eux dans la verte prairie,
 Et lorsqu'ils s'égarèrent dans la lande fleurie,
 Tu les ramenais au chemin.

Dis-nous alors pourquoi, depuis longtemps, ma Mère,
 Tu me sembles nous fuir, comme fuit l'onde amère
 L'aigle altéré par le soleil ?
 Pourquoi tu ne viens plus nous marquer ta tendresse,
 Nous rendre un peu d'espoir, de paix, de sainte ivresse,
 Et sourire à notre réveil ?

Quoi, ne t'avons-nous plus dans le bois solitaire,
 Dans les villes, les champs, en tout coin de la terre,
 Dans nos demeures, nos bosquets,
 Elevé des autels couronnés de feuillage
 De roses, de lys purs, de bruyère sauvage
 Disparaissant sous les bouquets ?

Avons-nous oublié ton nom dans la tempête,
 Dans nos jours de douleur et dans nos jours de fête
 Si courts ? Avons-nous oublié
 Les chants que te disaient nos mères au village
 Lorsqu'elles nous berçaient... au pied de ton image,
 Vierge, n'avons-nous plus prié ?

Oh ! si tu trouves trop indignes de ta gloire
 Nos temples faits de bois, nous t'en ferons d'ivoire,
 Où nous tomberons à genoux !
 Et si tu crains encor pour eux le temps, les flammes,
 Pour les construire alors, prends, pour pierres, nos âmes....
 Mais, de grâce, reste avec nous.

Antonin France



TÊTES D'ENFANTS JÉSUS
 des Madones de Raphaël.



L'héroïne dont je vais raconter les merveilleux exploits est Marie Madeleine de Verchères, cinquième enfant de François Jarret de Verchères, originaire de Chef, archevêché de Visme, en Dauphiné, et de Marie Perrot, fille de Jacques Perrot dit Vildaigre et de Michelle LeFlot.

En 1669, date du mariage de sa fille avec François Jarret de Verchères, Perrot était établi depuis quelque temps à Ste-Famille, Ile d'Orléans. Il est un des premiers et des principaux pionniers de cette paroisse qui fut fondée en 1666.

De Verchères vint au Canada sur le *Jardin de Hollande*, vaisseau royal, avec le brillant régiment de Carignan-Sallières, dont il faisait partie, et que Louis XIV avait donné comme escorte, en 1664, à son vice-roi, Alexandre de Prouville, marquis de Tracy, dixième gouverneur de la Nouvelle-France, en 1665. Zacharie Dupuy et Gaultier de Varennes étaient alors respectivement gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières.

La plupart des brillants officiers du brillant régiment de Carignan avaient reçu du roi de France des concessions de terres. Ces octrois gratuits leur avaient été faits en récompense des services signalés qu'ils avaient rendus, et, aussi, pour les engager à s'établir au pays. Cette politique était d'une haute sagesse, comme le prouve, d'ailleurs, le nombre assez considérable de ces officiers qui ont fait souche ici.

Plusieurs d'entre eux, dont les noms suivent, s'établirent au Canada, et formèrent la souche de nos premières familles franco-canadiennes : De Chambly *, Sorel *, Du Gué, Lavaltrie *, Verchères *, Contrecoeur *, De Méloises, Tarieu de la Pérade *, Saint-Ours *, De la Fouille, Maximin, Lobeau, Petit, Rougemont *.—Ce Rougemont serait-il de la même famille que celui inscrit au rôle de l'équipage de Jacques-Cartier, et qui mourut du scorbut pendant l'hivernement des trois nefes dans la rivière Lairet, en 1534-35 ? Aux chercheurs de résoudre ce problème.—Traversy, de la Nouette, Lacombe et plusieurs autres, tous dignes compagnons d'armes de de Longueuil *, de d'Iberville * et de de Ste-Hélène (1).

En 1672, M. de Verchères obtint, sur les rives du Saint-Laurent, près de Montréal, un octroi de trois mille acres carrés de terres. L'année suivante, et en 1678, cette concession fut considérablement augmentée, ce qui dénote qu'il était bien vu à la cour et qu'il avait rendu à la colonie des services très appréciables.

Vers ce temps-là, M. de Verchères, désireux de surveiller de près le défrichement et l'exploitation de son domaine, fit construire, dans son fief, un enclos en palissades dans lequel il plaça sa demeure et les bâtiments nécessaires pour abriter ses censitaires.

C'était dans cette enceinte, défendue seulement par des pieux fichés en terre, que demeurait la petite colonie : la famille du seigneur, les domestiques et les censitaires ; ce fragile rempart était leur seule protection contre les incursions subites des Iroquois et les atrocités sans nom dont ils ne manquaient jamais de se rendre coupables lorsqu'ils s'emparaient d'un Français.

Généralement, dans ces fortins, la demeure du seigneur, comme je viens de le dire, était bâtie au centre d'une palissade en pieux, défendue, ici et là, par de petites redoutes en bois percées de meurtrières. Ce sont ces fragiles retranchements qu'on désignait, dans le temps, sous le nom pompeux de forts, et le fort de Verchères ressemblait à tous les autres sous ce rapport.

Voici précisément la description que l'historien Charlevoix a faite de ces places fortes :

“ Ces forts étaient de grands enclos, entourés de palissades et de redoutes. L'Eglise et la maison du seigneur étaient en dedans des palissades, et le fort était assez grand pour mettre en sûreté, en cas d'attaques, les femmes, les enfants et les bestiaux. Une ou deux sentinelles montaient la garde jour et nuit. Avec quelques petites

(1) Ceux dont les noms sont suivis d'un astérisque (*) revivent encore aujourd'hui sous le vocable de plusieurs de nos jolies villettes et villages.

pièces de canons, ils tenaient en respect l'ennemi scalpeur, avertissaient les colons de se tenir sur leurs gardes et les appelaient au secours du fort."

Comme on peut le voir, ces forts n'étaient pas imprenables et ceux qui les habitaient ne devaient pas se considérer à l'abri des flèches des Iroquois, ni loin de la portée de leurs tomahawks et de leurs scalpels.

Les alarmes quotidiennes auxquelles les habitants de ces forts étaient exposés, l'isolement des centres d'où ils pouvaient attendre de prompts et énergiques secours, la perspective d'être enlevés à tout moment par un parti d'Iroquois, joints à la solitude dans laquelle ils vivaient, étaient loin de rendre cette vie toute de dangers et de craintes supportable à d'autres qu'à des personnes courageuses et d'une bravoure consommée.

Je n'ai pas besoin d'ajouter—la suite le prouvera surabondamment—que le fort de Verchères était habité par une poignée de gens capables de pousser la bravoure jusqu'à la témérité. Et il fallait, en outre, des personnes d'initiative et d'un discernement prompt et droit pour le défendre, car il n'était pas aussi bien aménagé que le dit l'historien Charlevoix dans sa description des forts en général.

Un jour, prenant avantage de l'absence de M. de Verchères, les Iroquois, toujours aux aguets, cernèrent à la sourdine le petit fort et se mirent à escalader les palissades.

En apprenant cette incursion, Marie-Madeleine de Verchères, la jeune fille du seigneur, s'emparant d'un mousquet, fit feu sur les Iroquois. Les maraudeurs alarmés s'esquivèrent ; ils rôdèrent pendant trois jours comme des loups affamés aux alentours du fort sans cependant oser approcher, car de temps à autre une balle abattait celui qui se risquait à tenter l'escalade.

Ce qui augmentait considérablement leur surprise, c'est qu'ils ne virent, en dedans du fort, aucun être vivant autre qu'une femme ; mais cette femme était si active, si intrépide, si ubiquiste, qu'elle semblait se prodiguer partout à la fois. Et son feu mortel ne cessait pas tant qu'il y avait un ennemi en vue.

Cette belliqueuse gardienne du fort n'était autre que mademoiselle de Verchères, alors dans la douzième année de son âge.

Deux ans plus tard, le 22 octobre 1692, à huit heures du matin, encore en l'absence de M. de Verchères, tandis que tous les hommes capables de porter les armes étaient occupés au défrichement, une bande assez nombreuse d'Iroquois se montra subitement aux environs du fort, en poussant des cris sauvages, le tomahawk d'une

main et le scalpel de l'autre, prêts à mutiler la première victime qui leur serait tombée sous la main. Affolées, les quelques femmes demeurées dans le fort poussaient des cris de détresse à la vue de leurs maris qui allaient bientôt être à la merci des redoutables sauvages, sans avoir pu opposer la moindre résistance, car ils n'avaient pour toutes armes que leurs instruments de travail et personne, dans les environs, n'était en position de leur porter secours.

Mam'zelle Madelon, comme les serviteurs la nommaient, l'héroïne qui fait le sujet de cette esquisse, était alors éloignée de quatre ou cinq arpents du fort, à une portée de pistolet d'une cinquantaine d'Iroquois qui fondaient sur elle pour s'en emparer vivante.

Mais laissons-lui raconter elle-même cet épisode dramatique qu'elle a narré avec une simplicité toute féminine, à la demande de M. le marquis Charles de Beauharnois, gouverneur du Canada de 1726 à 1747. Le roi d'alors, l'inepte Louis XV, avait témoigné le désir de connaître tous les détails de l'action héroïque de M^{me} de Verchères en cette circonstance, et c'est sur les instances du gouverneur qu'elle s'est décidée à faire la relation de ce qui s'était passé lors de cette mémorable incursion iroquoise.

Le manuscrit forme partie des archives de la Marine, à Paris, et je l'ai transcrit sur une copie certifiée, en 1857, par M. P. Margry, alors conservateur-adjoint des archives de la marine française.

Je donne, ci-dessous, avec une religieuse fidélité, le récit de M^{me} de Verchères, lui conservant scrupuleusement son originalité naïve.

Je me permettrai de remarquer, avant de commencer à citer cette narration émouvante, que la version donnée par M. le D^r N. E. Dionne, comme ayant été colligée par M. l'abbé Ferland, et publiée dans la livraison VI de la petite revue *La Kermesse*, diffère un tantinet de celle qui va suivre. Quelle est la version originale? Est-ce celle que je donne plus loin, ou celle copiée par l'abbé Ferland et publiée dans une série inédite de mémoires sur le Canada? C'est ce que je n'oserais affirmer sans aller aux preuves—qui sont loin de ma portée. Mais je noterai, toutefois, que la version qui va suivre est plus détaillée, qu'elle est vraisemblablement la meilleure et qu'elle contient, à part l'épisode du siège du fort Verchères, en octobre 1692, une narration circonstanciée d'un assaut de deux Abénakis sur la personne de M. de la Naudière.

Je coupe court à mes dissertations et j'entame tout de suite la citation du manuscrit en question, quitte à m'attarder plus loin dans des considérations que me suggèrera la relation qu'on va lire:

“ J'étais à cinq arpents du fort de Verchères, raconte l'héroïne dans le mémoire dont je viens de parler, appartenant au Sieur

de Verchères, mon père, qui était pour lors à Québec par l'ordre de M. le Chevalier de Callières, gouverneur de Montréal, et ma mère était à Montréal.

“J’entendis tirer plusieurs coups de fusil sans savoir sur quoi l’on tirait. Bientôt j’aperçus que les Iroquois faisaient feu sur nos habitants qui étaient éloignés du fort environ d’une demi-lieue.



Un de nos domestiques me cria : Sauvez-vous mademoiselle, voilà les Iroquois qui viennent fondre sur nous — à l’instant je me détournai et j’aperçus 45 Iroquois qui accouraient vers moi n’étant éloignés que d’une portée de pistolet. Résolue de mourir plutôt que de tomber entre leurs mains, je songai à chercher mon salut dans la fuite, je courus vers le fort en me recommandant à la sainte Vierge et lui disant du fond de mon cœur : Vierge sainte,

mère de mon Dieu, vous savez que je vous ai toujours honorée et aimée comme ma chère mère, ne m'abandonnez pas dans le danger où je me trouve, j'aime mille fois mieux périr que de tomber entre les mains d'une nation qui ne vous connaît pas. Cependant les Iroquois qui me poursuivaient se voyant trop éloignés de moi pour me prendre en vie auparavant que je pusse entrer dans le fort et se sentant assez proche pour me tuer à coups de fusil, s'arrêtèrent pour faire leur décharge sur moi. Je l'essayai pendant longtemps, ou du moins elle m'ennuya fort. Les balles de 45 fusils qui me sifflaient aux oreilles me faisaient paraître le temps bien long et l'éloignement du fort bien considérable, quoique j'en fusse bien proche. Etant à portée de m'entendre, je criai aux armes ! aux armes ! espérant que quelqu'un sortirait pour venir me secourir, mais en vain. Il n'y avait dans le fort que deux soldats qui, saisis de frayeur, s'étaient retirés dans la redoute pour se cacher. Enfin arrivée à la porte, je trouvai deux femmes qui pleuraient leurs maris qui venaient d'être tués. Je les fis entrer malgré elles dans le fort dont je fermai moi-même les portes, alors je pensai à me mettre moi et le petit nombre de personnes qui m'accompagnaient à couvert des insultes des Barbares. Je fis la visite du fort, je trouvai plusieurs pieux tombés qui faisaient des brèches par où il était facile aux ennemis d'entrer, je donnai des ordres pour les faire relever, et sans avoir égard à mon sexe ni à la faiblesse de mon âge, je prenais un pieu par un bout en encourageant les personnes qui étaient avec moi à le relever ; j'éprouvai que quand Dieu donne des forces, il n'y a rien d'impossible. Les brèches du fort réparées, je m'en allai à la redoute qui servait de corps de garde où étaient les munitions de guerre. J'y trouvai les deux soldats, l'un caché, l'autre qui tenait une mèche allumée à la main ; je demandai à celui-ci : que voulez-vous faire de cette mèche ? C'est pour mettre le feu aux poudres, me répondit-il, c'est pour nous faire sauter. Vous êtes un malheureux, lui répartis-je. Retirez-vous, je vous le commande ; je lui parlai d'un ton si ferme et si assuré qu'il m'obéit sur le champ, je jetai ma coiffe, j'arborai un chapeau, et prenant un fusil je dis à mes deux jeunes frères : " Battons-nous jusqu'à la mort, nous combattons pour notre patrie et pour la religion—souvenez-vous des leçons que mon père vous a si souvent données, que des gentilhommes ne sont nés que pour verser leur sang pour le service de Dieu et du Roi. Mes frères et les soldats animés par mes paroles, firent un feu continu sur l'ennemi—je fis tirer le canon non seulement pour effrayer les Iroquois en leur faisant voir que nous étions en état de nous bien défendre ayant du

canon, mais encore pour avertir nos soldats qui étaient à la chasse de se sauver dans quelque fort.

“ Mais que n'a-t-on pas à souffrir dans ces extrémités ? Malgré le bruit de notre artillerie, j'entendais les cris lamentables des femmes et des enfants qui venaient de perdre leurs maris, leurs frères et leurs pères, je crus qu'il était de la prudence pendant que l'on faisait feu sur l'ennemi de représenter à ces femmes désolées et à ces enfants le danger d'être entendus de l'ennemi, malgré le bruit des fusils et du canon, je leur ordonnai de se taire afin de ne pas donner lieu de croire que nous étions sans ressources et sans espérances.

“ Pendant que je leur parlai de la sorte, j'aperçus un canot sur la rivière vis-à-vis du fort ; c'était le sieur Pierre Fontaine avec sa famille qui venait débarquer dans l'endroit où je venais d'être manquée par les Iroquois qui y paraissaient encore à droite et à gauche. Cette famille allait être défaite si on ne lui eût donné un prompt secours—je demandai aux deux soldats s'ils voulaient aller au-devant de cette famille pour lui favoriser le débarquement qui était à cinq arpents du fort ; leur silence me fit connaître leur peu de résolution. Je recommandai à la Violette notre domestique de faire sentinelle à la porte du fort et de la tenir ouverte pendant que j'irais moi-même au bord de la rivière le fusil à la main et le chapeau sur la tête. J'ordonnai en partant que si nous étions tués, l'on fermât la porte du fort et l'on continuât toujours à se bien défendre. Je partis dans la pensée que Dieu m'avait inspirée, que les ennemis qui étaient en présence croiraient que c'était une feinte que je faisais pour les engager de venir au fort d'où l'on ferait une vive sortie sur eux. Ils le crurent effectivement et ainsi j'eus lieu de sauver ce pauvre Pierre Fontaine, sa femme et ses enfants. Etant tous débarqués, je les fis marcher devant moi jusqu'au fort à la vue de l'ennemi. Une contenance si fière fit croire aux Iroquois qu'il y avait plus à craindre pour eux que pour nous. Ils ne savaient pas qu'il n'y avait dans le fort de Verchères que mes deux frères, âgés de 12 ans, notre domestique, deux soldats et un vieillard de 80 ans avec quelques femmes et enfants.

“ Fortifiée de la nouvelle recrue que nous donna le canot de Pierre Fontaine, je commandai que l'on continuât à faire feu sur l'ennemi. Cependant le soleil se couche ; un nord-est impétueux qui fut bientôt accompagné de neige et de grêle nous annonce la nuit la plus affreuse qui se puisse imaginer. Les ennemis toujours en présence, bien loin de se rebuter d'un temps si fâcheux me firent juger par leurs mouvements qu'ils voulaient escalader le

fort à la faveur des ténèbres. J'assemble toutes mes troupes, c'est-à-dire six personnes auxquelles je parlai ainsi : " Dieu nous a sauvés aujourd'hui des mains de nos ennemis, mais il faut prendre garde de ne pas tomber cette nuit dans leurs filets. Pour moi, je veux vous faire voir que je n'ai point peur ; je prends le fort pour mon partage avec un homme âgé de 80 ans et un soldat qui n'a jamais tiré un coup de fusil ; et vous Pierre Fontaine, LaBonté et Gachet (noms des deux soldats) vous irez à la redoute avec les femmes et les enfants comme étant l'endroit le plus fort. Si je suis prise ne vous rendez jamais, quand je serais brûlée et hachée en pièces à vos yeux, vous ne devez rien craindre dans cette redoute pour peu que vous combattiez.

" A l'instant je place mes deux jeunes frères sur deux bastions, le vieux de 80 ans sur le troisième et moi je pris le quatrième, chacun fit bien son personnage. Malgré le sifflement du nord-est qui est un vent terrible en Canada dans cette saison, malgré la neige et la grêle, l'on entendait à tout moment : Bon quart de la redoute au fort et du fort à la redoute bon quart.— On aurait cru à nous entendre que le fort était rempli d'hommes de guerre ; aussi les Iroquois, gens d'ailleurs si rusés et si belliqueux, y furent-ils trompés, comme ils l'avouèrent dans la suite à M. de Callières à qui ils déclarèrent qu'ils avaient pris conseil pour prendre le fort pendant la nuit, mais que la garde que l'on y faisait sans relâche les avait empêchés d'exécuter leur dessein, surtout ayant déjà perdu du monde par le feu que mes deux jeunes frères et moi avions fait sur eux le jour précédent.

" Environ une heure après minuit, la sentinelle du bastion de la porte cria : Mademoiselle, j'entends quelque chose. Je marche vers lui pour découvrir ce que c'était ; j'aperçus au travers des ténèbres et à la faveur de la neige quelques bêtes à cornes, tristes restes de nos ennemis. L'on me dit il faut ouvrir la porte pour les faire entrer. A Dieu ne plaise, repartis-je, vous ne connaissez pas encore tous les artifices des sauvages, ils marchent sans doute après ces bestiaux couverts de peaux de bêtes pour entrer dans le fort si nous sommes assez indiscrets pour en ouvrir la porte. Je craignais tout d'un ennemi aussi fin et aussi rusé que l'Iroquois. Cependant, après avoir pris toutes les mesures que commande la prudence en ces circonstances, je jugeai qu'il n'y avait point de risque à ouvrir la porte. Je fis venir mes deux frères avec leurs fusils bandés en cas de surprise et ainsi nous fîmes entrer ces bestiaux dans le fort.

" Enfin le jour parut, et le soleil en dissipant les ténèbres de la

nuit sembla dissiper notre chagrin et nos inquiétudes. Je parus au milieu de mes soldats avec un visage gai en leur disant : Puisqu'avec le secours du ciel nous avons bien passé la nuit tout affreuse qu'elle a été, nous en pourrons bien passer d'autres en continuant notre bonne garde et en faisant tirer le canon d'heure en heure pour avoir du secours de Montréal qui n'est éloigné que de huit lieues. Je m'aperçus que mon discours avait fait une pression sur les esprits. Il n'y eût que mademoiselle Marguerite Autiome, femme du sieur Pierre Fontaine, qui, extrêmement peureuse, comme il est très naturel à une Parisienne de nation, demanda à son mari de la conduire dans un autre fort, lui représentant que si elle avait été assez heureuse d'échapper la première nuit à la fureur des sauvages, elle ne devait pas s'attendre au même bonheur la nuit suivante, que le fort de Verchères ne valait rien, qu'il n'y avait point d'hommes pour le garder, et que d'y demeurer c'était s'exposer à un danger évident ou de tomber dans un esclavage perpétuel ou de mourir à petit feu. Le pauvre mari voyant que la femme persistait dans sa demande et qu'elle voulait se retirer au fort de Contrecoeur éloigné de trois lieues de celui de Verchères lui dit : Je vais vous armer un canot de bonnes voiles avec vos deux enfants qui savent très bien canoter. Pour moi je n'abandonnerai jamais le fort de Verchères, tant que mademoiselle Magdelon y sera (c'est ainsi que l'on m'appelait dans mon enfance). Je lui fis réponse que je n'abandonnerais jamais le fort, que j'aimerais mieux périr que de le livrer aux ennemis, qu'il était d'une conséquence infinie qu'ils n'entrassent dans aucun fort français, qu'ils jugeraient des autres par celui-ci s'ils s'en emparaient et qu'une pareille connaissance ne pourrait servir qu'à augmenter leur fierté et leur courage.

“ Je puis dire avec vérité que je fus deux fois vingt-quatre heures sans dormir et sans manger. Je n'entrai pas une seule fois dans la maison de mon père, je me tenais sur le bastion où j'allais voir de quelle manière l'on se comportait dans la redoute, je paraissais toujours avec un air riant et gai, j'encourageai ma petite troupe par l'espérance que je leur donnais d'un prompt secours.

“ Le huitième jour (car nous fûmes huit jours dans de continuelles alarmes toujours à la vue de nos ennemis et exposés à leur fureur et à leur barbarie), le huitième jour, dis-je, M. de la Monnerie, lieutenant détaché de M. de Callières arriva la nuit avec quarante hommes. Ne sachant point si le fort était pris, il faisait son approche en grand silence ; une de nos sentinelles entendant quelque bruit cria : Qui vive. — J'étais pour lors assoupie, la tête

sur une table, mon fusil de travers dans mes bras. La sentinelle me dit qu'il entendait parler sur l'eau ; sans perdre de temps je montai sur le bastion pour reconnaître à la voix si c'était des



Français ou des Sauvages. Je leur demandai qui êtes-vous? — Ils me répondirent Français — c'est La Monnerie qui vient vous donner du secours. Je fis ouvrir la porte du fort, j'y plaçai une sentinelle et j'allai au bord de l'eau pour les recevoir. Aussitôt que je l'aperçus, je le saluai par ces paroles : Mon-

sieur, soyez le bienvenu, je vous rends les armes.—Mademoiselle, me répond-il, d'un air galant, elles sont entre bonnes mains.—Meilleures que vous ne croyez, lui répliquai-je.—Il visita le fort, le trouva en très bon état, une sentinelle sur chaque bastion. Je lui dis :

Monsieur, faites relever mes sentinelles afin qu'ils puissent prendre un peu de repos, il y a huit jours que nous n'avons point descendu de nos bastions.

“ J'oubliais une circonstance qui pourra faire juger de mon assurance et de ma tranquillité. Le jour de la grande bataille, des Iroquois qui environnaient le fort faisant brûler les maisons de nos habitants, saccageant et tuant leurs bestiaux à notre vue, je me ressouvins à une heure de soleil que j'avais trois poches de linge avec quelques couvertures hors du fort. Je demandai à mes soldats si quelqu'un voulait venir avec moi, le fusil à la main, chercher mon linge ; leur silence accompagné d'un air sombre et morne me faisait juger de leur peu de courage ; je m'adressai à mes deux jeunes frères en leur disant : Prenez vos fusils et venez avec moi ; pour vous dis-je aux autres, continuez à tirer sur l'ennemi pendant que je vais chercher mon linge. Je fis deux voyages à la vue de mes ennemis dans le lieu où ils m'avaient

manquée quelques heures auparavant ; ma démarche leur parut sans doute suspecte, car ils n'osèrent venir pour me prendre ni même tirer pour m'ôter la vie. J'éprouvai que quand Dieu gouverne les choses l'on ne peut que bien réussir."

J'ouvre ici une parenthèse pour consigner des faits qui ne sont pas mentionnés dans le mémoire précité.

Lorsque le lieutenant de la Monnerie arriva au fort de Verchères, à la tête de son escouade d'élite, les sauvages avaient pris la fuite, emmenant avec eux trois prisonniers.

Sans perdre de temps, il s'élança à leur poursuite, décidé à leur arracher leurs proies, et, après une chasse mouvementée de trois jours, il les rejoignit sur les bords du lac Champlain, où ils étaient fortement retranchés.

Après un combat très court mais acharné, pendant lequel plusieurs sauvages furent tués, ceux que les balles avaient épargnés prirent la fuite, en complète déroute, abandonnant leurs morts et leurs blessés, et les trois prisonniers français.

La nouvelle de l'exploit de M^{re} de Verchères se répandit dans toute la Nouvelle-France, et eut même de l'écho sur les bords de la Seine.

Raoul Perault.

(A suivre.)



LES BIENS DE L'ÉGLISE ET LEUR EMPLOI

PENDANT LES PREMIERS SIÈCLES.

I

SOMMAIRE.—1. Principes généraux.—2. Offrandes quotidiennes et mensuelles des fidèles.—3. Dîme et prémices.—4. Dons extraordinaires et legs pieux.—5. Biens-fonds possédés par l'Eglise.—6. Grandeur des biens et des revenus ecclésiastiques.

1. Il est de droit naturel que tout travail appelle un salaire, que l'ouvrier soit rémunéré par celui qui l'emploie et profite de son travail. Jésus-Christ a réglé que ceux qui annonceraient l'Évangile vivraient de l'Évangile (1), que ceux qui donneraient au peuple les biens spirituels recevraient du peuple la subsistance temporelle (2).

Conformément à cette loi à la fois naturelle et divine, les ministres de l'Eglise ont, dans tous les temps et dans tous les pays, été entretenus par les aumônes des fidèles. C'est ce qui a lieu au XIXe siècle comme au Ier et au IIe.

Mais, à l'origine, l'application de cette loi a eu des caractères qu'il importe de remarquer.

En premier lieu, le grand don que les ministres de l'autel font au peuple fidèle est celui de la chair et du sang de Jésus-Christ. C'est donc surtout en échange de ce don surnaturel que le peuple doit aux clercs le don temporel du vivre quotidien. Pour cette raison profonde, l'autel fut à l'origine la table des dons et des offrandes, d'abord du don divin porté aux fidèles par les prêtres et les diacres, ensuite, autant du moins que les convenances le permettaient, du don naturel apporté par les fidèles aux ministres sacrés.

En second lieu, l'aumône est, avec la prière et le jeûne, la bonne œuvre par excellence, celle qui est louée et recommandée à chaque page des livres sacrés. Mais l'aumône est d'autant plus méritoire qu'elle procède plus parfaitement de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain, qu'elle est plus intimement un acte de la communion

(1) Ita et Dominus ordinavit eis qui Evangelium annuntiant de Evangelio vivere. I Cor. ix, 14.

(2) Si nos vobis spiritualia seminavimus, magnum est si nos carnalia vestrametamus? *Ibid.*, 11

des saints, fruit qui en procède et mère qui la nourrit. Mais d'autre part elle n'est accordée largement et avec joie que lorsqu'elle tombe dans le sein du pauvre : car selon un vieux dicton, "on prête au riche et on donne au pauvre." Or dans les premiers siècles l'aumône fut tout ensemble et à un degré parfait, une œuvre de la communion des saints et un don fait au pauvre. Sous le souffle du Saint-Esprit, qui animait la société chrétienne naissante, les fidèles se mirent à faire passer toutes leurs aumônes par les mains de l'Église, ou pour mieux dire, en faisant l'aumône ils donnaient à l'Église : leurs aumônes devenaient un bien commun des saints. Mais d'autre part l'Église ne distribuait les aumônes communes, dont elle recevait la dispensation qu'aux pauvres, aux clercs d'abord qui faisaient profession de la pauvreté évangélique, ensuite aux vierges et aux veuves qui avaient fait la même profession, enfin aux indigents de toute nature et de toute condition.

La vérité de ces propositions générales sortira comme une conclusion de tout ce que nous allons dire.

2. Chaque fois que les fidèles assistaient à la sainte messe et venaient communier, ils apportaient le pain qui devait être changé au corps de Jésus-Christ et qui lui était alors rendu comme la vraie manne tombée du ciel. Ils joignaient à l'hostie dont ils allaient communier, du pain, du vin, de l'huile, des volailles, d'autres aliments et d'autres animaux, qui devaient demeurer entre les mains des ministres sacrés pour servir à leur nourriture ou être distribués aux pauvres. Le lait, le miel, les légumes, les animaux devaient, d'après les canons apostoliques, être portés à la maison de l'évêque (1), mais ces offrandes ne formaient qu'un avec le pain destiné à la consécration : elles étaient, comme lui, les dons offerts à Dieu sur l'autel dans la communion des saints, pour en exprimer et en resserrer le mystère.

Les pauvres eux-mêmes faisaient leur offrande quand ils assistaient au sacrifice. "L'Évangile, remarque saint Cyprien, nous loue l'offrande d'une veuve et d'une veuve indigente, pour que les pauvres apprennent par cet exemple à exercer la charité (2)." "Nul ne peut prétendre sa pauvreté, ajoute saint Jérôme, quand dans l'Évangile nous voyons le Seigneur donner des éloges à la veuve

(1) Can. 3, 4, 5 ; LABBE, t. J, 25-26.

(2) Hoc ipso documento operari etiam pauperes debent. CYPR., *Lib. de opere et Secm.*, xv ; *Patr. lat.*, t. IV, 613.

qui jette dans le trésor du temple les deux seuls deniers qu'elle possédait. Je suis un arbre infructueux dont la hache va couper la racine si je n'apporte pas mon offrande à l'autel (1).” Chacun sait que ces offrandes ont été l'honoraire primitif du saint sacrifice. Elles sont d'origine apostolique. Elles remontent même jusqu'à l'observance mosaïque où le prêtre avait toujours une part dans les victimes présentées par les fidèles.

Outre les offrandes faites à chaque messe, les fidèles, surtout les riches, donnaient des aumônes plus abondantes chaque mois ou dans les moments qu'il leur plaisait de choisir. C'est ce qu'attestent saint Justin et Tertullien dans leurs apologétiques (2).

Certaines églises, spécialement l'Eglise romaine, conserveront longtemps la pratique des offrandes faites à des jours déterminés. Nous possédons les sermons que saint Léon faisait à son peuple aux jours des *collectes* (3). “Dimanche prochain, dit-il dans un de ces discours, aura lieu la collecte générale : préparez-vous à ces offrandes volontaires, pour que chacun y participe généreusement selon ses moyens (4)” Saint Jean Chrysostôme remit en vigueur la pratique de ces collectes par un discours insigne qu'il adressa à son peuple (5).

3. La dîme a-t-elle été payée dès les origines de l'Eglise? Quelques auteurs modernes l'ont nié. Mais les premiers Pères nous apprennent que les fidèles payaient la dîme, Saint Cyprien se plaignait un jour à son peuple qu'à peine il payait la dîme quand il devrait, à l'exemple des premiers chrétiens, se dépouiller de tout pour mettre tout en commun (6). “ Ces paroles de Cyprien, observe

(1) *Mihi quasi infructuosæ arbori securis ponitur ad radicem, si munus ad altare non deferro.* HIER., *ad Heliod., Epist. XIV*, 8 ; *Patr. lat.*, t. XXII, 352.

(2) *Qui copiosiores sunt et volunt, pro arbitrio quisque suo quod visum est contribuunt ; et quod ita colligitur apud præpositum deponitur.* JUSTIN., *Apol. I*, 67 ; *Patr. gr.*, t. VI, 430.

Modicam unusquisque stipem menstrua die, vel cum velit, et si modo velit, et si modo possit, apponit ; nam nemo compellitur, sed sponte offert. HÆC quasi deposita pietatis sunt. TERT., *Apol.*, c. xxxix ; *Patr. lat.*, t. I, 470.

(3) *Serm. VI-XI, de collectis ; Patr. lat.*, t. LIV, 157-168.

(4) *Serm. X*, c. II, col. 166.

(5) S. JOAN CHRYS., de *Serm. de eleemos et collat.*

(6) *At nunc de patrimonio nec decimas damus ; et cum vendere jubeat Dominus, emimus potius et augemus.* *De Unit. Eccl.*, xxvi ; *Patr. lat.*, t. IV, 518.

Thomassin, suffisent pour prouver que le commun des fidèles s'acquittait de ce devoir avec d'autant plus d'ardeur qu'ils devaient être persuadés que la justice et la charité des fidèles devait surpasser celle des pharisiens qui payaient exactement la dîme (1)."

Origène, dont les adversaires ont quelquefois invoqué le témoignage, ne paraît pas moins clair que saint Cyprien en faveur de l'usage de payer la dîme (2). Les constitutions apostoliques prescrivent aux fidèles de donner la dîme ou les prémices à l'orphelin, à la veuve, au pauvre et au prêtre (3). " Si je suis la part du Seigneur et son héritage, dit saint Jérôme au nom de tous les clercs, et que je ne reçoive point de portion parmi les tribus d'Israël, je vis, comme prêtre et lévite, de la dîme (4)." Saint Augustin, saint Chrysostôme et les autres Pères du IV^e et du V^e siècle présentent le paiement de la dîme comme un devoir rigoureux dont l'origine remonte au berceau même de l'Église. On peut voir leurs témoignages dans Baronius (5). Cet historien, après avoir cité les pères, conclut par ces paroles : " Sed in his amplius non immorandum : liquet enim, ex omnibus qui fuerunt antiqui catholici Ecclesiæ scriptores, qui de his meminerint, neminem reperiri ab his esse dissentientem, sed æque eosdem illos omnes in eam sententiam conspirasse, eademque multorum sacerdotum conciliorum canonibus confirmasse (6)."

Certes, on ne saurait s'étonner que la dîme ait été payée dès l'origine au sein de l'Église. Cette institution a existé en effet, on peut le dire, dans tous les temps et dans tous les lieux. On la trouve chez les gentils, avant la loi mosaïque : ainsi Abraham donne à Melchisedech la dîme de tout ce qu'il possède (7) ; Jacob, fuyant

(1) *Disc. Eccl.*, P. III, l. I, c. 11, 12.

(2) *In Num.*, Hom. XI, 2 ; *Patr. gr.*, t. XII, 644.

(3) *Const. apost.*, l. II, c. 25, 34, 35, l. VII, c. 29 ; *Patr. gr.*, t. I, 659, 683, 1019.

(4) Si ego pars Domini sum et funiculus hereditatis ejus, nec accipio partem inter ceteras tribus, sed quasi sacerdos et levita vivo de decimis. *Epist. ad Nepot.*, 5 ; *Patr. lat.*, t. XXII, 531.

(5) V. BARON, an. 57, n. 80-81.

(6) *Ibid.*

(7) GEN. XIV, 20.

devant Esaü fait vœu de payer la dîme de ses biens, si Dieu l'entoure de sa protection (1). Les païens donnaient fréquemment la dîme aux prêtres de leurs faux dieux (2). La loi mosaïque, tout le monde le sait, faisait à tous les juifs l'obligation rigoureuse de payer la dîme (3). " Si igitur, dit Baronius, talia tantaque antiquæ legis sacerdotio debebantur, quanto majora essent tribuenda christianaë religionis sacerdotio, quod antonomastice regale appellatum, tanto est illo excellentius atque sublimius. quanto umbra veritas, et typo opus magnificentissime absolutum (4) ? "

La dîme n'a sans doute pas été obligatoire à l'origine ; elle fut d'abord donnée spontanément. Peu à peu l'usage passa en loi. Un concile romain tenu sous le pape saint Damase prononce déjà l'anathème contre les fidèles qui refusent de payer les dîmes et les prémices (5).

L'offrande des prémices semble aussi ancienne que celle de la dîme. Origène et saint Irénée en parlent comme d'oblations faites à Dieu (6). " L'ancienne institution, dit le concile de Gangres, prescrit de faire à l'Eglise l'offrande des prémices (7)." Un ancien concile d'Afrique mentionne le même usage (8). Il est juste et pieux, dit saint Grégoire de Nazianze, de consacrer à Dieu les prémices de l'aire et du pressoir, comme aussi d'un nouvel héritage (9)." Ailleurs, le saint docteur énumère parmi les péchés dont

(1) GEN. XXVIII, 22.

(2) Etiam et gentiles, quodam religionis impulsu, sæpe in bello de manibus vovisse decima et reddidisse, scriptorum veterum monumenta testantur. BARON., an. 57, n. 75.

(3) Mandatum habent decimas sumere a populo. HEBR. VII, 5.

(4) *Ibid.* n. 77.

(5) Ut decimæ atque primitiæ a fidelibus dentur : qui detrectant anathemate feriuntur. CONC. ROMAN. IV, an 382 ; LABBE, t. II, 1014.

(6) ORIG. *Contr. Cels.* l. VIII ; *Patr. gr.*, t. XI ; IREN. *Cont. Hæres.*, l. IV, c. XVII ; *Patr. gr.*, t. VII, 1019.

(7) Primitias frugum et oblationes eorum... veterum institutio Ecclesiis tribuit. CONC. GANGR. an. 324 ; LABBE, t. II, 414.

(8) *Cod. can. Eccl. Afric.*, can. 37 ; LABBE, t. II, 1068.

(9) Quemadmodum areæ et torcularis primitias... consecrare justum ac pium est... ; ita novæ quoque hæreditatis. *Epist.* XI ; *Patr. gr.*, t. XXXVII, 119.

les riches se rendent coupables le refus des prémices "à Dieu auteur de tous les biens (1)." Les canons apostoliques mentionnent l'offrande des prémices (2); les constitutions apostoliques en parlent très souvent (3). Cassien témoigne que l'ensemble des fidèles donnaient en prémices le cinquantième de la récolte; les plus fervents donnaient le quarantième et les plus relâchés le soixantième (4).

On peut conclure de tous ces témoignages que dès l'origine les chrétiens ont continué les traditions des anciens juifs dans l'offrande des prémices comme dans le paiement de la dîme.

4. Les fidèles ne se contentaient pas de donner à l'Eglise les oblations quotidiennes, hebdomadaires ou mensuelles, la dîme et les prémices. Ils lui faisaient souvent des dons extraordinaires. Les uns avaient lieu dans des nécessités pressantes sur l'invitation de l'évêque, d'autres consistaient en dons et en legs pieux faits spontanément.

" Si les offrandes ordinaires ne suffisent pas devant les constitutions apostoliques en s'adressant à l'évêque, déclarez-le aux frères, faites une collecte spéciale et subvenez comme il le faut aux veuves et aux orphelins (5)." Les canons arabiques reproduisent des prescriptions analogues (6). Tertullien dit aux païens : " Les biens que nous possédons nous unissent comme des frères, tandis que parmi eux, ils dissolvent la fraternité. En effet, confondant nos cœurs et nos âmes, nous n'hésitons pas à confondre nos biens (7)." Saint Irénée dit à son tour : " Les juifs payaient

(1) *Alius usuris terram contaminavit; alius areæ et torcularis primitiis Deum, qui omnia donaverat, fraudavit. Orat. XVI, 18; t. XXXV, 158.*

(2) Can. 4; LABBE 26. Alius can. 5, col. 48.

(3) *Offerende [offerte] primitias vestras, primitias frumenti, vini, olei, pomorum, lanæ et quicquid Dominus Deus vobis suppeditat l. II, c. 34; Patr. gr., t. 683, c. 25, 27, 35; l. VII, c. 29; col. 659, 670, 683, 1019.*

(4) *Coll. XXI, c. III; Patr. lat., t. XLIX, 1173.*

(5) *Lo. IV, c. 8; Patr. gr., t. I, 819.*

(6) *Cap. 14; LABBE, t. II, 372, et cap. 10, col. 314.*

(7) *Apol. XXXIX; Patr. lat., t. I, 472.*

REVUE CANADIENNE

la dîme ; les enfants de la nouvelle alliance emploient au service du Seigneur tout ce qu'ils ont, ne voulant pas donner moins que les fils d'Israël, puisqu'ils ont une plus grande espérance (1). Il ne faudrait pas conclure de ces passages qu'au temps de Tertullien et de saint Irénée les convertis mettaient tout en commun comme les premiers chrétiens de Jérusalem ; mais on peut du moins admettre que, grâce à la ferveur qui animait encore la société chrétienne, un grand nombre de fidèles continuaient de donner l'exemple d'un renoncement universel et que les autres mettaient en commun une portion considérable de leurs biens.

Plus de deux siècles après, Salvien recommande et fait même une obligation à tous les clercs, aux vierges consacrées, aux époux qui vouent la continence d'abdiquer toute possession aux mains de l'Eglise (2). Saint Grégoire de Nazianze, au IV^e siècle, atteste que le nombre de ceux qui renoncent à tous leurs biens et les donnent à l'Eglise est considérable (3).

On peut juger de la fréquence et de la grandeur des legs que faisaient les fidèles par ces conseils que donnait saint Augustin aux habitants d'Hippone : " Vous avez un enfant, prenez le Christ pour un deuxième ; vous avez deux enfants, faites du Christ le troisième ; vous avez dix enfants, que le Christ soit le onzième (4). Il nous est préférable, dit-il ailleurs aux pères de famille, d'augmenter le nombre de vos enfants plutôt que de le diminuer : pour cela faites une place à Jésus-Christ parmi vos enfants (5). Le

(1) *Cont. Her.*, l. IV, c. XVIII, 2 ; *Patr. gr.*, t. VII, 1025.

(2) An ea (bona) nunc Deus noster velit in Evangelio viventes clericos suos mundanis post se hæredibus derelinquere quæ ad hoc in lege positos ne ipsos quidem voluit possidere .. Eis Salvator ipse non ut cæteris voluntarium, sed imperativum officium perfectionis indicit... Absque dubio divitem esse non vult Apostolus, quam deliciosam esse non patitur. . Quomodo enim ad se pertinentia aliis addicant, qui ipsos se sibi denegant ? *Adv. ararit.*, l. II, 6-9 ; *Patr. lat.*, t. LIII, 195-8.

(3) Cogitate complures extitisse, qui totas etiam domos in ecclesiarum sumptus alienari passi sunt ; non etiam defuisse qui sua sponte facultates suas omnes obtulerint. *Epist. LXI* ; *Patr. gr.*, t. XXXVII, 122.

(4) Unum filium habet, putet Christum alterum ; duos habet, putet Christum tertium, decem habet, Christum undecimum faciat. *Serm. CCCLV*, c. II ; *Patr. lat.*, t. XXXIX, 1572.

(5) Melius prosperiusque loquamur. Non dico, unum minus habebis, computa quia unum plus habes. Fac locum Christo cum filiis tuis, accedat familiæ tuæ Dominus tuus, accedat ad prolem Creator tuus. *Serm. LXXXVII*, c. XI, 13, t. XXXVIII, 529.

saint recommande au père qui a perdu un enfant, de lui conserver son héritage en le donnant à l'Eglise : " Votre enfant, dit-il, est vivant, interrogez votre foi. S'il est vivant, pourquoi sa portion d'héritage serait-elle prise par ses frères ? Mais vous me direz : Peut-il revenir pour recevoir sa part ? Envoyez-la lui dans le pays où il est allé : il ne peut revenir vers ses biens, mais ses biens peuvent aller à lui. Si votre fils était officier du palais et ami de l'empereur, et qu'il vous dît : Vendez ma portion et envoyez-la moi : auriez-vous quelque objection à répondre ? Eh bien, il est avec l'empereur de tous les empereurs et le roi des rois ; envoyez-la-lui (1)." Quel évêque parlerait aujourd'hui comme saint Augustin ? Et cependant le peuple d'Hippone, nous allons le voir, accusait son évêque de n'avoir pas assez de sollicitude pour enrichir son Eglise.

Saint Jérôme donne les mêmes conseils que saint Augustin. " Vous avez perdu deux de vos filles, écrit-il à une mère. Que leurs parts ne servent pas à enrichir leur sœur, mais plutôt à racheter votre âme et les malheureux. Vos filles vous demandent leurs colliers ; elles veulent orner encore leurs têtes de pierreries Unies à l'Epoux éternel, pauvres et misérables qu'elles sont, elles vous conjurent de leur envoyer leur dot, des vêtements et des ornements. " (2)

Les fidèles qui n'ont pas d'enfants, dit saint Salvien, doivent laisser leurs biens à l'Eglise ; s'ils ne le font pas, remarque-t-il, ils sont coupables d'infidélité, *perfidia*, et leurs héritiers sont les enfants adoptifs de leur infidélité, *perfidia generante*. Ceux qui ont des enfants, ajoute-t-il, doivent encore laisser leurs biens à l'Eglise, au moins en partie, car leurs enfants les posséderont en commun avec l'Eglise, qui est la mère commune de tous ceux qui ne possèdent rien en propre. (3)

Ces textes jettent un grand jour sur les offrandes faites à l'Eglise dans les premiers siècles ; aujourd'hui de tels avis paraîtraient ridicules et soulèveraient d'universelles protestations.

(1) Vivit filius tuus ? Interroga fidem tuam. Si ergo vivit, quare invaditur pars ejus a fratribus ejus ?... Mittatur ergo illi quo præcessit ille ; ad rem suam venire non potest, res ejus ad eum ire potest... Modo cum imperator omnium imperatorum et cum rege omnium regum est, mitte illi. *Ibid.*, c. x, col. 528.

(2) Partes earum non in divitias sororis proficiant, sed in redemptionem animæ tuæ atque alimenta miserorum. Hæc monilia filiæ tuæ a te expotunt, his gemmis ornari capita sua volunt... Junctæ sponso (Deo) pauperes et ignobiles propria ornamenta desiderant. *Epist. CXXIII*, 4 ; *Patr. lat.*, t. XXII, 964.

(3) *Adv. ararit.*, l. III, 2 ; *Patr. lat.*, t. LIII, 207.

Les canons arabiques, ces antiques témoins des églises d'Orient, recommandent à tous ceux qui quittent la vie présente, "d'assigner à Dieu une part des biens qu'ils ont reçus de sa bonté, comme ils instituent pour leurs héritiers leurs fils, leurs parents, leurs amis ; par là, ajoutent-ils, ils s'assureront une grande récompense, le pardon de leurs péchés et paraîtront avec confiance devant le trône de Jésus-Christ au jour terrible du jugement. (1).

Saint Cyprien recommande aux chrétiens qui ont le malheur de renier Jésus-Christ dans la persécution, de racheter leur faute par le don de leur patrimoine à l'Eglise : "Vous ne devez point, leur dit-il, garder des biens qui vous ont séduits et vaincus." (2)

5. De bonne heure, l'Eglise a eu des biens-fonds. A Rome, la communauté chrétienne possédait dès les premiers siècles des cimetières et de vastes domaines ; c'est ce que savent tous ceux qui se sont livrés à l'étude des catacombes. Dans le monde romain tout entier, malgré les édits des persécutions, l'Eglise eut ses édifices sacrés et ses cimetières, souvent même des terres plus ou moins considérables.

Les empereurs chrétiens firent plusieurs édits pour rendre à l'Eglise les biens qui lui avaient appartenu et dont elle avait été dépouillée. Bien plus, Constantin attribua à l'Eglise les biens des martyrs et des confesseurs décédés sans parents ; (3) Théodose le Jeune et Valentin III, les biens des clercs et des moines qui mouraient sans testament et sans héritiers. (4) Plusieurs fois, les temples des faux dieux avec leurs revenus, les statues d'or et d'argent et les autres objets précieux qui s'y trouvaient furent cédés à l'Eglise, transformés et employés à l'honneur de Dieu. (5) Il en fut de même des lieux d'assemblée des hérétiques. (6)

(1) Cap. 15 ; LABBE, t. II, 373.

(2) *Nec teneri jam, nec amari patrimonium debet, quo quis et deceptus et victus est... Incunctanter et largiter fiat operatio... Sic sub Apostolis fides viguit, sic primus credentium populus Christi mandata servavit ; prompti erant, largi erant : distribuendum per Apostolos totum dabant, et non talia delicta retinebant.* *De laps.*, 35 ; *Patr. lat.*, t. IV, 493.

(3) EUSEB., *De Vit. Const.*, II, 36 ; *Patr. gr.*, t. XX, 1013-4.

(4) *Cod. Theod.*, l. V, tit. 3, leg. 1.

(5) POZOM., V, 7.

(6) *Cod. Theod.*, l. XVI, tit. 5, leg. 52.

Constantin permit généralement à tous ceux qui le voulaient de léguer leurs biens à l'Église. (1) Mais, remarque Baronius, les richesses de l'Église furent bientôt si considérables que les princes qui suivirent, craignant que ces libéralités n'appauvrissent l'Etat, entreprirent de les restreindre," (2) et saint Ambroise déjà se plaignait des restrictions apportées par les empereurs à la liberté de donner ou de léguer des biens à l'Église.

Les textes qui précèdent nous font entrevoir déjà la grandeur des revenus qui se trouvaient aux mains de l'Église. Beaucoup d'autres documents nous conduisent à la même conclusion.

Le Pape saint Corneille écrit au milieu du III^e siècle et au travers des persécutions, que l'Église romaine nourrit 46 prêtres, 7 diacres, 7 sous-diacres, 42 acolytes, 52 exorcistes, lecteurs ou portiers, plus de 1,500 veuves ou autres personnes affligées de maladie ou de misère : *quos omnes Domini gratia et benignitas abunde sustentat.*" (3)

6. Saint Denis de Corinthe et saint Denis d'Alexandrie témoignent que les libéralités de l'Église romaine se répandent par toute la terre. " C'est votre coutume, depuis le commencement même de la religion, écrit le premier au pape saint Soter, de combler tous les frères de bienfaits de toutes sortes, et d'envoyer les subsistances à une multitude d'églises établies dans les villes éloignées." "C'est vous, dit le second au pape saint Etienne, qui fournissez la nourriture à toutes les provinces des deux Syries et à l'Arabie." (4)

" Res quidem magna admiratione," remarque à ce propos Baronius, " atque observatione digna est, Ecclesiæ, omnium principi, tantam opum abundantiam Dominum contulisse, quæ non tantum qualibet licet durissima persecutione urgente, sufficere possent ad fideles pauperes, qui Romæ essent, ubertim alendos,

(1) *Cod. Theod.*, l. IV, De episc. et cler.

(2) An. 321, n. 17.

(3) S. CORNELIUS, *Epist. ad Fab. Antioch.* Apud *Eus. Hist. eccl.* VI, 43 ; *Patr. gr.*, t. XX, 622.

(4) *Hæc vobis consuetudo sit, jam inde ab ipso religionis exordio, ut fratres omnes vario beneficiorum genere officiatis, et Ecclesiis quam plurimis, quæ in singulis urbibus constitutæ sunt, necessaria vitæ subsidia transmittatis. Syriarum quidem provinciæ omnes cum Arabia, quibus identidem necessaria suppeditatis.* *Ibid.*, IV. 23 col. 387.

“ sed quæ non prædantium manibus avidis potuerint exhauriri
 “ atque consumi ; imo et talis et tanta ei suppeditaretur bonorum
 “ copia, ut in christianos ad metalla damnatos, quorum ingens
 “ numerus esse soleret, jugiter stipem conferre, et Ecclesias per-
 “ multas penuria afflictatas sua largitate levare.” (1)

Or, dit avec raison Thomassin, “ il ne faut pas douter que les évêques orientaux n'eussent autant de zèle pour imiter en cela que pour louer l'Eglise romaine.”

Dans la peste affreuse qui ravagea pendant dix ans l'Afrique et tout le monde romain au temps de saint Cyprien, l'Eglise de Carthage subvint à toutes les nécessités non seulement des fidèles mais encore des païens. “ Ce ne serait pas merveille, disait saint Cyprien à son peuple, de n'être prodigues d'aumônes qu'à l'égard des nôtres ; on ne peut être parfait, si l'on ne fait plus que le publicain et le païen ” (2) “ D'abondantes aumônes, raconte l'historien du saint évêque, furent alors distribuées aux indigents selon la qualité des personnes et des conditions : les ressources de la charité furent employées à faire le bien non seulement aux disciples de la foi, mais à tous.” (3)

A Antioche, au témoignage de saint Jean Chrysostôme, le nombre des vierges et des veuves nourries par l'Eglise s'élève à trois mille ; en outre elle assiste un grand nombre de prisonniers ; elle fournit la nourriture et les vêtements à beaucoup de malades dans les hôpitaux, beaucoup d'étrangers, beaucoup de lépreux, tous ceux qui servent à l'autel, enfin la multitude de ceux qui viennent chaque jour mendier.” (4) “ Si vous trouvez considérables les biens de l'Eglise, dit ailleurs le même saint docteur, pensez aux multitudes de pauvres inscrits sur son catalogue, *inscriptorum pauperum gruges*. Il faut qu'elle entretienne les communautés des veuves, et

(1) BAR., an 175, n. g. *Ibid.*, VII, 5 col. 643.

(2) Non esse mirabile si nostros tantum debito charitatis obsequio fovemus : eum perfectum posse fieri qui plus aliquid publicano vel ethnico fecerit. S. PONTIUS, *De vit. S. Cypr.*, ch. IX ; *Patr. lat.*, t. III, 1489.

(3) Distributa sunt ergo pro qualitate hominum atque ordinum ministeria. Fiebat itaque exuberantium operum largitate quod bonum est ad omnes, non ad solos domesticos fidei. *Ibid.*, c. x, 1490.

(4) Jam enim numerus eorum in catalago præscriptus ad tria millia pervenit. Et præterea multis qui carceres habitant auxiliatur, multis in xenodochio laborantibus, multis advenis, multis leprosis, omnibus qui altari assistunt, cibaria et indumenta præbet, multis etiam qui quotidie ad petendum accedunt. *In Matth.*, hom. LXVI, 3 ; *Patr. gr.* t. LVIII, 530.

les chœurs des vierges, qu'elle pourvoie au traitement des hôtes, aux besoins de ceux qui partent au loin, des prisonniers, des manchots et de ceux qui sont privés de quelque membre et aux autres nécessités du même genre." (1) Quand le diacre saint Laurent est sommé par le préfet de lui livrer les trésors de l'Eglise il lui présente une multitude de pauvres, d'estropiés, d'orphelins et de veuves, pris de tous les quartiers de la ville et nourris par l'Eglise. (2)

"Ayez un grand soin, écrit saint Cyprien à son clergé, des veuves, des infirmes et de tous les pauvres et ne manquez pas de fournir ce qu'il faut aux étrangers, s'ils sont dans l'indigence." (3)

Le philosophe Lucien parle de la charité des chrétiens comme d'un mystère qu'il ne peut comprendre ; il croit la tourner en ridicule en nous représentant un personnage qui se fait chrétien et même confesseur dans le but de s'enrichir. (4) Ailleurs, le même écrivain fait une description splendide des oratoires où les fidèles de Jésus-Christ se rassemblent. (5) Prudence, dans une hymne en l'honneur de saint Laurent, rappelle que les païens reprochaient aux chrétiens leurs libéralités envers l'Eglise et en faisaient l'objet de leurs calomnies. (6)

A l'époque des invasions, l'Eglise peut, avec ses revenus, non seulement nourrir les veuves, les orphelins, les pauvres, mais racheter les captifs, bâtir des remparts, construire des ponts, approvisionner des villes et nourrir des armées. Acare, évêque d'Amide, ra-

(1) Quando Ecclesie facultatem videris, magnitudinem, cogita etiam inscriptorum pauperum greges ægrotantium multitudinem..... Ipsa autem necesse habet impendere viduarum cœtibus, choris virginum, hospitem adventibus *In Ep. I ad Cor. Rom. XXI, 7, t. LXI, 179-180.*

(2) PRUD., *Peristeph.*, II, 142-180 ; *Patr. lat.*, t. LX, 305-8.

(3) Viduarum et infirmarum et omnium pauperum curam peto diligenter habeatis.... *Epist.*, XXXVI ; *Patr. lat.*, t. IV, 326-7.

(4) *Peregrinus.*

(5) Pertransivimus ferreas portas et aerea lamina, multisque jam superatis scalis, in domum aurato fastigio insignem ascendimus, qualem Homerus Menelai fingit esse. *Philopatris.*

(6) Tum summa cura est fratribus
Ut sermo testatur loquax,
Offerre fundis venditis
Sestertiorum millia.

Hæc occultantur abditis
Ecclesiarum in angulis,
Ut summa pietas creditur
Nudare dulces liberos.

Peristeph., II, 73-84 ; *Patr. lat.*, t. LX, 301.

chète dans une rencontre sept mille prisonniers, leur distribue de l'argent et les renvoie dans leurs foyers. (1)

Saint Jean Chrysostôme, saint Augustin et les autres saints évêques du IV^e siècle se lamentèrent souvent des distractions et des soucis que leur donnait l'administration des biens de l'Eglise (2), Saint Augustin offrit plusieurs fois aux laïques de leur rendre tous les immeubles de l'Eglise à la condition qu'ils subviendraient aux besoins des clercs et des pauvres par des offrandes quotidiennes (3).

Ces témoignages suffisent, nous le croyons du moins. Nous nous serions borné à un plus petit nombre si nous n'écrivions pas au milieu d'une génération pleine de prévention contre les richesses de l'Eglise. En face de certains chrétiens qui se croient pieux et qui cependant ne pratiquent pas ou même qui condamnent la générosité envers l'Eglise, il est utile de montrer que les fidèles des premiers siècles avaient d'autres sentiments et une autre conduite.

Concluons avec Baronius : " Fuisse quidem profusas christianorum largitiones in ecclesias, tum ex dictis colligi potest, quod ex his non clerici tantum victitarent, sed et pauperes omnes diversis pressis miseriis levarentur ; tum etiam quod ex iisdem pretiosissima ecclesie suppellectilia (licet christianos vexaret persecutio) acquirebantur. Nam qualia essent cetera ecclesie vasa, quae ad sacrificii opus ad altare admoverentur, inde argumentum deduci posse videtur, quod etiam lucernae argenteae erant..... Abundasse ecclesias vasis ex auro et argento conflatis Optatus etiam tradit (4)."

(1) SOCRAT., l. VII, c. 21 ; *Patr. gr.*, t. LXVII, 782-3.

(2) Cœgistis nos eorum qui secularia gerunt negotia curam et administrationem imitari..... Modo in procuratores, dispensatores caupones redacti episcopi sunt, ob istarum rerum curam et administrationem..... Nunc prohi dolor ! vindemiae admissi Dei sacerdotes, et venditioni ac emptioni fructuum assistunt... Hoc non frustra deploro. S. CHRYS., *In Matth.*, Rom. LXXXV, 4 ; *Patr. gr.*, t. LVII, 762.

(3) Alloquebatur plebem Dei malle se ex coltationibus mugis plebis vivere, quam illarum possessionum curam vel gubernationem pati, et paratum se esse illis cedere, ut eo modo omnes Dei servi et ministri viverent, quo in veteri Testamento leguntur altari deservientes de eodem participari ; sed nunquam id laici suscipere voluerunt. POSSID. *Vet. S. Aug.*, c. XXIII ; *Patr. lat.*, t. XXXII, 53.

(4) BARON, an. 57, n. 82.

(A suivre)

DOM PAUL BENOIT.

CHRONIQUE DU MOIS

I.—Léon XIII et l'Orient. II.—Le Saint Siège et les Anglicans. III.—Le centre Allemand. IV.—L'incident anglo-français. V.—La question des écoles catholiques au parlement canadien.

La préoccupation de Léon XIII pour l'Orient porte les fruits les plus heureux, car elle donne lieu à des réformes et à des institutions nouvelles.

C'est ainsi que le Pape a décidé la fondation à Constantinople d'un grand centre d'études, d'histoire et de patrologie. Il veut que cet institut nouveau soit confié aux savants bénédictins et a chargé l'abbé primat de choisir, dans les diverses congrégations bénédictines, les religieux les plus aptes à composer le collège nouveau de Constantinople. Cet institut sera établi dans les bâtiments adjacents à l'église de Sainte Pulchérie où jusqu'ici résidaient les Pères de la Compagnie de Jésus. Le Pape a voulu acheter ces bâtiments pour y installer les bénédictins.

L'ordre de saint Benoit n'a point de monastères en Orient où cependant il pourrait faire merveille. En effet, sa grave et solennelle liturgie antique qu'il a pu conserver, a bien des points de contact avec les rites orientaux. De plus l'ordre des bénédictins jouit partout d'un grand renom et ne suscitera aucune défiance. D'ailleurs, le Saint-Père veut que les moines bénédictins forment à Constantinople comme un monastère international, c'est-à-dire qu'on prenne des bénédictins des diverses nations et congrégations pour former l'institut supérieur.

A Rome même, on étudie aussi la question du collège grec. Il est très probable que, sous peu, ce collège sera soustrait à la direction des prêtres latins, pour être confié aux soins des moines basilien de Grotta-Ferrata.

Il est curieux d'observer que, depuis le XI^e siècle, se trouve, aux portes de Rome, un monastère grec, fondé par saint Nil le Jeune, de la Calabre. L'abbaye de Grotta-Ferrata est connue par les savants, à cause de sa splendide bibliothèque, riche en manuscrits grecs. A travers les siècles, elle n'a cessé d'être de rite grec, et ses moines ont toujours suivi la règle de saint Basile. Même si un latin entre comme religieux dans ce monastère, il doit passer au rite grec.

Dès les premières années de son pontificat, Léon XIII a restauré le rite grec dans cette célèbre abbaye. Cela est d'autant plus facile qu'en Italie, et spécialement en Sicile et dans la Calabre, on compte environ 50,000 italo-Grecs descendants des Grecs qui, dans le courant des siècles et spécialement avec Scander bey ont dû fuir leur pays pour trouver un refuge en Italie. Ils ont conservé leur rite, leur langage, leurs traditions et se mêlent difficilement aux Italiens. Ils ont en outre deux séminaires, l'un en Calabre, l'autre en Sicile à Palerme, pour leur rite, avec deux évêques grecs ordinants.

Le Saint-Père cherche aussi à réorganiser la situation des Italo-Grecs qui pourraient un jour fournir un excellent élément d'action en Orient où ils se présenteraient avec toutes leurs traditions orientales.

* * *

Léon XIII ne néglige point l'Occident tout en s'occupant de l'Orient.

Les audiences données au cardinal Vaughan et à lord Halifax lui ont permis de se rendre compte de la situation en Angleterre. Le Pape ne se fait aucune illusion sur un retour en masse, d'autant plus que ceux qui voudraient se mettre à la tête de ce mouvement posent des conditions peu acceptables.

Entre autres la question de la primauté du Souverain Pontife est envisagée, par certains Anglais, d'une façon qui ne peut être agréée à Rome. On accorde bien au Pape la primauté, mais, dans la combinaison proposée, cette primauté ne serait effectivement qu'une primauté d'honneur et le Saint-Siège devrait, en partie principale, remettre ses droits entre les mains du souverain de l'Angleterre. On comprend que cette théorie est inacceptable au point de vue catholique, aussi un retour en masse, vu aussi d'autres difficultés, n'est point à espérer. Mais le Saint-Siège se console en voyant le retour individuel des Anglais dans le sein de l'Eglise romaine. Ce retour individuel s'accroît de jour en jour. C'est plus lent, mais aussi, bien plus sûr.

La question des ordinations anglicanes, dont on parle tant, est loin d'être résolue par le Saint-Office où l'on continue à l'étudier. Les consultants ont toujours le secret d'office sur cette question, et il est difficile de préciser la façon dont elle sera résolue définitivement. En tous les cas, une décision ne semble pas prochaine.

Dans sa lettre apostolique que Léon XIII va adresser aux catholiques anglais pour les fêtes centenaires de leur conversion au christianisme, il ne sera pas fait mention de cette question.

Lord Halifax a été très apprécié à Rome. Sa droiture, son esprit éclairé et ses idées de conciliation et de rapprochement, ont produit sur le monde ecclésiastique la meilleure impression. Il a emporté de Rome les assurances les plus propres à amener des explications sympathiques, de part et d'autre. Ce qui paraît important aux esprits judicieux, c'est le silence que le Saint-Père gardera sur le point litigieux de la validité des ordinations anglicanes. Cette réserve aurait, dit-on, une importance majeure. Il semble, en effet, à ces théologiens, qu'ouvrir des pourparlers avec des dissidents par une discussion épineuse et délicate, ce ne serait pas entreprendre une œuvre aussi ardue par les côtés les plus simples. Aujourd'hui que Léon XIII a rendu à la papauté son plus vif éclat, que le Saint-Siège est replacé dans une sphère idéale, d'où il rayonne comme un foyer de lumière et de chaleur, ne vaudrait-il pas mieux entrer en question par cette grande porte royale : le pape ne forme-t-il pas la grande difficulté entre catholiques et anglicans ? Beaucoup de dissidents ne partagent-ils pas nos doctrines et nos sentiments, sauf pour ce qui concerne la primauté de Pierre ? Tandis que le protestantisme allemand a été une rébellion contre le dogme, l'anglicanisme a été, au premier chef, une affaire politique, un schisme d'avec Rome.

C'est pourquoi des hommes d'une grande autorité estiment que c'est cette barrière principale qu'il faudrait tout d'abord abaisser, sinon renverser, le reste s'ensuivrait.

Le Saint-Père paraît décidé à traiter cette affaire si extraordinaire par les sommets.

Son appel prochain à l'Angleterre sera la manifestation de sa pensée et de ses desseins. Attendons-le avec confiance.

* * *

Le comte de Hompesch, interrogé par un journaliste sur les motifs qui avaient déterminé le centre allemand à s'abstenir de participer à l'anniversaire du prince de Bismark, a répondu en ces termes :

« Comme je l'ai dit dans ma déclaration, nous aurions peut-être, obéissant à un sentiment purement humain, voté les hommages qu'il s'agissait de rendre à M. de Bismarck, s'il nous avait été possible de séparer chez lui l'homme privé et l'homme politique proprement dit.

« Mais il ne nous a pas été donné de pouvoir le faire. Le prince a été avant tout un homme de parti. Et dans sa retraite, qui dure

déjà depuis des années, il continue à se comporter comme tel, à faire de la politique, à agiter pour le triomphe d'idées qui sont en opposition avec les nôtres. Nous reconnaissons volontiers les grands services que le prince de Bismarck a rendus à son pays. Mais pouvons-nous oublier la guerre inique, sans besoin, sans nécessité, qu'il a faite aux catholiques allemands? Nous ne nous dissimulons pas qu'il peut paraître brutal de refuser de saluer, en une pareille circonstance, un vieillard de quatre vingts ans.

“ Mais, quelque pénible que cela nous soit, nous n'avons pu agir autrement. Nous avons voté contre la motion du président, ne voulant point sembler donner un bill d'indemnité à une politique qui nous a été si funeste. Vous me demandez pourquoi le prince de Bismarck nous a poursuivis avec tant d'acharnement. Cela s'explique par le manque, chez cet homme d'Etat, d'une qualité essentielle : le cœur. En effet, avec un peu plus de cœur, il eût évité certaines grandes fautes et eût épargné à la patrie plus d'une amère déception.”

Ce langage prouve une fois de plus que, pour le centre allemand, la question religieuse domine toute autre question.

C'est ce qui fait sa force, et c'est pourquoi il serait si désirable que, à son exemple, il se formât, partout où les catholiques sont en minorité, un groupement pareil de tous les députés catholiques, mettant à part leurs diverses opinions politiques, pour mieux faire masse contre les sectaires et, selon les circonstances tirer profit de leurs divisions.

* * *

Toute la presse s'est occupée d'une phrase de Sir E. Grey secrétaire du Foreign Office à la Chambre des communes. Cet *ultimatum* très peu déguisé était de nature à alimenter la gallophobie des journalistes londoniens. Il est très facile de voir que l'occupation de l'Egypte a ouvert en Angleterre une crise de gallophobie qui atteint aujourd'hui son maximum.

Les Anglais sont furieux de voir que la France ne se résigne pas avec une entière grâce à les voir rester pour tout de bon en Egypte, malgré leur promesse de s'en aller. La question du Siam, la question du Nil, qu'ils réclament aujourd'hui pour avoir leur chemin de fer du Cap au Caire en passant par l'Ouganda, et enfin la question de Madagascar ont encore augmenté l'intensité de la crise. Ce n'est point lord Rosebery qui l'apaisera.

Ce gendre de Rothschild arrivé si jeune à la tête des affaires n'est point un ami de la France. C'est un *jingoïst*, un *chauvin* déguisé sous

l'appareil d'un libéral anglais. Les *tories* ont été ravis de voir la succession de M. Gladstone lui échoir. Et lord Rosebery justifie leur confiance. Voilà tout.

Aux intolérables prétentions anglaises, M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, a répondu par une déclaration très courtoise mais en même temps très ferme et très digne.

Cette déclaration fait connaître le sentiment de la France au sujet des prétentions de l'Angleterre, au sujet du Mékong, du Niger et du Nil. Sur les trois points, M. Hanotaux a fourni, avec autant de fermeté que de précision, des assurances satisfaisantes, qui constitueront pour l'Angleterre, espérons-le, un salutaire avertissement.

* * *

Le parlement canadien vient d'entrer en session. La question brûlante des écoles catholiques de Manitoba n'a pas tardé, comme on le pense bien à faire le sujet des débats. Le premier ministre, M. Mackenzie Bowell a fait, à ce sujet, des déclarations très satisfaisantes pour les catholiques et tous les amis de la justice. Tout en exprimant le désir de voir le gouvernement de Manitoba se soumettre au jugement du Conseil Privé et rétablir les écoles séparées abolies par la loi inique de 1890, le chef du gouvernement fédéral a déclaré que si la législature manitobaine refuse de rendre justice aux catholiques, le gouvernement fédéral proposera une loi conçue suivant les conclusions de l'arrêté en conseil et prendra toute la responsabilité de cet acte de réparation, quelles qu'en puissent être les conséquences.

Cette attitude ferme et résolue devra donner à réfléchir aux fanatiques de Manitoba. Si le pouvoir central intervient dans leurs affaires provinciales, ils l'auront voulu et n'auront à en blâmer que leur funeste et injuste obstination.

LE STICK

(Suite) (1)

—Vous êtes donc très bien ensemble ? dit la jeune fille qui, cherchait en vain le mot de l'énigme.

—Très bien, en effet, car je le vise pour toi ! si tu veux être aimable.....

—Toute seule là-bas ! Je serai trop intimidée pour ouvrir la bouche. Je suis apeurée depuis hier en y pensant.

—Pourquoi cela ? il ne se doute pas de nos projets ; Hermine n'en sait rien non plus ; elle te mettra vite à l'aise.

—C'est toi qui me reconforterais si tu venais.

—Tu es trop grande pour te cacher dans mon épaule comme autrefois.

Geneviève avait enlacé tendrement sa sœur, et la baisant au front :

—Tu vas prier pour que je ne fasse pas trop de pataquès, dis... ; je voudrais être de retour, et..... qui donc vient ? M^{me} de Sauleville entra dans la chambre comme un tourbillon :

—Je suis en retard ! ce n'est pas ma faute, mon imbécile de modiste est arrivée comme je sortais. Eh, bien ! Marthe tu n'es pas prête ?

—Maman vient d'arriver, je reste avec elle : mais Geneviève, ma sœur, que je te présente, sera enchantée de t'accompagner.....

—Je n'entends pas cela du tout ; figure toi, c'est une chance : j'ai trois cartes pour aujourd'hui ; je vous emmène toutes deux.

—Oh ! oui, Marthe, viens, je t'en prie, murmura Geneviève suppliante.

—Non, vraiment, Hermine, tu es trop aimable.....

—Et toi, tu ne l'es pas du tout ! on ne lâche pas sa sœur et son amie comme cela, je veux que tu viennes, là.

Marthe fit un signe négatif en souriant.

—Une fois..., deux fois, est-ce encore non ?

—C'est non, irrévocablement.

—Partons alors. Et se tournant vers Geneviève :

(1) Voyez REVUE CANADIENNE, janvier, février et mars, 1895.

—Vous êtes plus gentille qu'elle...; mais je ne vous aurais jamais reconnue...; vous quêtiez en jupe courte au mariage de Marthe: je vous croyais toujours petite fille..., il est vrai que moi-même je n'avais que dix-sept ans à cette époque, et j'en ai vingt-deux maintenant... Adieu, Marthe; si tu ne viens pas dîner ce soir chez moi, avec ta mère, je me brouille à mort. Venez, Geneviève; je l'appelle tout de suite par son nom pour ne pas prendre de mauvaise habitude; puisque tu es ma cousine, j'adopte de même ta sœur, car: "Madame, Mademoiselle" à l'hippique, ce serait cocasse entre nous deux. Surtout Geneviève, ne manquez pas de m'appeler Hermine, car vous aurez une amende pour chaque "Madame" qui vous échappera; s'il y en a beaucoup nous en ferons un "*prix de jeunes filles*" comme pendant au "*prix des dames*" c'est aujourd'hui qu'on le courre...; nous allons le manquer, filons vite.

Geneviève, rassérénée, la suivit et envoya gaiement un baiser à Marthe en disparaissant. Celle-ci sourit:

Hermine semble déjà la prendre en amitié, pourvu que lui aussi.....

CHAPITRE VI

—Dis-donc, Sauleville, je viens de voir ta cousine la marquise traverser la piste avec une jeune fille bien jolie. Qui est-ce?

—Tu t'y connais, mon cher!... cette pseudo jeune fille est une veuve.

—Oh non! par exemple, c'est impossible; elle a l'air d'avoir 18 ans et n'est pas même habillée en dame.

—Ni en homme, je suppose...; elle est en noir, n'est-ce pas?

—Pas du tout, je te le disais bien! elle est en je ne sais quoi, couleur... mastic. .

Jean se mit à rire.

—C'est une terre cuite alors, que tu as vu apporter pour le prochain salon.

—Une terre cuite! quelle bêtise. Ses yeux ne sont ni terre, ni cuits, je t'en réponds.

—Ceux de la jeune veuve aussi sont beaux; nous irons les reconnaître ensemble tout à l'heure.

Il alla vers son cheval en se disant:

—Mastic, mastic, c'est gris-pâle et demi-deuil par conséquent; le noir est enterré, tant mieux! Et, se mettant en selle, il passa sans se hâter devant la tribune des sociétaires, qu'il n'osa pourtant fouiller d'un regard trop ostensible.

Pendant sa demi-seconde d'arrêt devant le jury, il aperçut le visage épanoui d'Hermine au-dessus du parapet de la tribune des généraux, et, auprès d'elle, deux grands yeux aimantés, fixés sur lui avec la douce expression qui le charmait dans Marthe ; cette ressemblance inattendue le troubla plus que s'il l'eût vue en personne.

Le signal du départ donné, il rassembla vivement son cheval et le mit au petit galop ; mais l'instinct divinatoire de Little Yellow profite de la préoccupation de son maître... ; il fait un brusque écart à la première haie, Jean, surpris, contrarié, l'y ramène nerveusement ; une lutte palpitante s'engage : le cheval s'encapuchonne, se défend, se cabre, danse sur place, et s'arrête en secouant négativement la tête comme pour dire : " non, non, je ne sauterai pas," un murmure d'hilarité, bruit parmi les spectateurs, mille réflexions contradictoires s'entrecroisent.

— Il passera.

— Ne passera pas.

Sautera.

— Ne sautera pas.

— Il est malade ou quinteux, car il bondissait comme un chamois l'autre jour.

— Les chevaux de sang sont si capricieux.

— Ça finira mal.

— L'officier devrait y renoncer... assez ; assez.

— Quelle solidité tout de même, il ne fait qu'un avec son cheval.

— C'est un des plus forts d'ici, doit-il rager ! ! !

— Je crois bien ! il est pâle de colère.

— La bête est butée maintenant... Il a beau la presser, la pousser...

Ah ! elle s'enlève ! ! ! Ça y est ! Hourrah ! bravo !

Mais tant d'efforts dépensés à cet achoppement doivent avoir fatigué Little Yellow ; ne va-t-il pas rétiver de nouveau à l'obstacle suivant ? c'est le tour de la barre....., elle prend des proportions gigantesques aux yeux de Jean : grandit, monte, monte encore à mesure qu'il s'en approche. Le bourdonnement des conversations, les rumeurs confuses de la foule, arrivent à ses oreilles comme le prélude d'un tolle. Le sable lui semble de glu, il se sent de plomb, les pieds de son cheval sont de beurre, il voudrait le broyer entre ses genoux pour le punir de sa rébellion ; son allure devient vertigineuse, il vole comme un trait pardessus chaque obstacle, le public attentif est muet d'admiration.

En passant auprès de la tribune des généraux, il revoit les deux larges pupilles de tout à l'heure, dilatées maintenant par l'émotion

et la curiosité, elles dardent sur lui un regard lumineux qui s'éteint instantanément au choc du sien.

Little Yellow est blanc d'écume quand s'achève cette course, détestable, à son avis, mais plus intéressante que beaucoup d'autres pour la galerie.

—Quelle déveine ! dit-il en sautant à terre.

—Moins pire que la mienne tout à l'heure, fit son ami, le comte Renaud ; je ne sais quelle mouche a piqué nos chevaux, les prix couplés seront impayables si cela continue !

—J'aimerais mieux ne plus courir de la journée, —reprit Jean dépité.

—Bah ! ta Lisette n'est pas cabocharde, elle.

—Il ne faut jurer de rien, en attendant, je vais affronter les épigrammes de ma cousine de Sauleville, et... qui sait !... peut-être aussi aurai-je à me défendre des coups de truelle de la beauté mastic, ajouta-t-il en riant.

—Ceux-ci ne seront pas méchants..., une jeune fille...

—Une jeune veuve, te dis-je.

—Soit, nous allons voir.

Ils explorèrent en vain la tribune militaire, Hermine venait de la quitter ; ils poussèrent alors une reconnaissance du côté des sociétaires.

—Ah ! la voilà ! robe claire, chapeau rond, tournure de sylphide, c'est une jeune fille, voyons ! ou j'ai la berlue.

—Quelle ressemblance étrange, fit Jean, la coiffure, les cheveux sont les mêmes, le port de tête aussi ; mais elle est plus grande ; tu as raison et je n'ai qu'à demi-tort : c'est sa sœur.

—Oh ! l'habile défaite pour retomber sur ses pattes : " Si ce n'est toi, c'est donc ton frère ! "

—Ah ça, Jean, que vous est-il arrivé ? s'écria Hermine en l'apercevant, Little Yellow a donc perdu la tramontane ? depuis quand lui faut-il de la schlague pour courir ?

—Aujourd'hui, Madame, nos chevaux sont tout à fait réfractaires au steeple, dit le lieutenant Renaud, l'influenza ou le farniente les gagne.

—Inoculez-leur donc un peu de dynamite en guise d'antipyrine.

—Pas à Little Yellow, dit timidement Geneviève, car il courait comme le vent après avoir fait ses petites coquetteries au début.

—Gardez votre enthousiasme pour Lisette, Geneviève, vous la verrez tout à l'heure.

—Marthe m'en a déjà parlé.

—C'est bien sa sœur, pensa Jean.

—Je vous ai aperçue, un soir, dans la gare d'Arras, Mademoiselle, vous veniez au devant de Madame de Luson.

—Quand cela ? interrogea-t-elle vivement, toute flattée qu'il l'eût remarquée.

—En janvier, je crois.

Elle sourit malicieusement et dit en baissant la voix :

—Certains pauvres ne mangeaient que du pain sec à cette époque.

Jean pris au dépourvu rougit et balbutia :

—Ils n'ont que cela en bien d'autres saisons, je suppose.

—Excepté quand une généreuse aumône leur tombe du ciel, poursuivit Geneviève, encouragée par le trouble de son interlocuteur.

—Qu'est-ce que vous chuchotez-là tous deux ? dit Hermine en se retournant.

—Je demande à Mademoiselle de Vuillers des nouvelles de sa sœur

—Ne parlez pas d'elle, c'est une méchante, elle n'a jamais prétendu nous accompagner : caler pour venir à l'hippique ! est-ce croyable, Monsieur Renaud ? et Hermine continua son babillage avec le jeune officier.

—Ma sœur m'a priée, Monsieur, de vous exprimer ses remerciements pour les fleurs.....

—Faible hommage de reconnaissance en échange de mon stick retrouvé que voilà.....

—Il est très joli... c'eût été dommage de le perdre, ajouta-t-elle.

—Je voudrais bien savoir comment il est tombé en la possession de Madame de Luson.

—Vous supposez donc que cette restitution vient d'elle ?

—Sans aucun doute car, voulant, le remplacer je suis allée dans le même magasin, Verdiér s'est rappelé avoir le mien en réparation, et m'a dépeint la jeune femme qui le lui avait apporté le jour même.

—Oh ! je vous en prie, racontez-moi cet accident, car Marthe ne s'est pas rendue compte de ce qui s'est passé.

—Cela ne m'étonne pas : moi-même je n'en sais rien.

—Quelle singulière aventure ! dites toujours ?

—Je croisais Madame de Luson sur les boulevards, elle ne vit pas une voiture qui arrivait sur elle et je me suis retourné à temps pour lui faire un rempart de ma canne, voilà tout.

—Sans vous elle était écrasée !

—Non, car un autre pouvait de même la préserver.

Oh ! ce n'est pas sûr ! Enfin, heureusement la seule victime fut ceci, elle désignait du doigt le stick avec lequel jouait Jean.

—Oui, j'en avais fait mon deuil, car il a complètement disparu sous un dédale de voitures... Je me demande comment il fut remis à Madame de Luson.

—Il a été ramassé tout simplement par un gamin qui a suivi en courant la voiture dans laquelle vous avez fait monter Marthe, (pour qu'elle ne risque plus sans doute de passer sous les roues ?) Ma sœur a proposé hier soir à maman de le prendre comme groom, elle a plaidé cette cause de son mieux mais sans succès, maman prétend que les grooms ne cadrent pas avec de vieux **maîtres**, et ne conviennent qu'à des jeunes ménages.

—C'est très vrai, la jeunesse sert la jeunesse. Mais je me chargerai volontiers de ce petit bonhomme s'il est débrouillable.

—Marthe l'a catéchisé, hier, elle le trouve gentil, intelligent, seulement il est très ignorant.

—Tant mieux, on ne lui apprendra alors que ce qu'il doit savoir ; c'est une terre vierge.

A ce moment la remuante Hermine proposa à Geneviève d'aller visiter les écuries, celle-ci la suivit oubliant son ombrelle sur la banquette.

Jean s'en aperçut et se hâta de la lui remettre.

—Vous allez perdre votre "stick" mademoiselle.

Elle riposta mutine et gracieuse :

—Je n'ai aucune fleur ici pour vous remercier à mon tour, selon votre exemple... Quelle étournette je fais sans maman et ma sœur ! Je suis tellement habituée à leur parler que, dans les moments pathétiques des courses, il m'a fallu réprimer plus d'une apostrophe à mes voisins ; tout à l'heure, pendant votre steeple, j'ai tiré la manche d'un Monsieur à barbe blanche en lui disant :

—Oh ! mère ! quel bond !

—C'est du classique cela : Homère.

—Il a pris sans doute cette exclamation pour du grec et s'est hâté de boutonner sa redingote, craignant d'être dévalisé dans un second assaut greco-filial.

—Il faudra bien vous habituer à sortir seule, quand vous serez mariée.

Elle passa devant lui pour monter les marches des gradins, et il vit rosir le galbe gracieux de sa joue, tandis qu'elle répondait naïvement :

—A quoi bon ! maman sera alors remplacée par quelqu'un...

CHAPITRE VII

Hermine avait envoyé quérir son vieil oncle de Sauleville pour le dîner.

—Il fera, dit-elle, la cour à Madame de Vuillers, perdue au milieu de notre folle jeunesse.

Geneviève, vêtue d'une longue robe azur, légèrement échancrée au cou et serrée à la taille par une ceinture d'argent ciselé, se sentait en verve et en beauté ; une certaine analogie avec Marthe dans le sourire, la voix et les gestes, la faisait de suite reconnaître pour sa sœur. Mais les illusions joyeuses voltigeaient autour de sa tête blonde et se miraient à l'aise dans ses grands yeux avides de tout voir, de tout connaître, tandis que la prunelle profonde de Marthe s'illuminait d'un feu extatique que voilait aussitôt sa large paupière souvent baissée.

Assise entre sa mère et sa sœur en deuil, entourée des habits noirs de ces messieurs, Geneviève semblait une échappée bieu dans un ciel sombre qu'égayait aussi la tatillonnante Hermine sous un moutonneux nuage de barège blanc.

Son cousin Jean vint lui fredonner à l'oreille :

— “ Plus blanche que la blanche hermine.”

—Mais la queue de l'hermine manque, dit le mari ; il faudrait une virgule noire à cette toilette.

—Votre queue de pie s'en effilerait de jalousie.

—Non, puisque vous possédez déjà la langue de l'oiseau, fit-il taquin, nous ne pourrions vous disputer ni vous envier son ornement caudal.

Elle se vengea par une grimace en lui tirant la langue si vite qu'il n'eut pas le temps de s'en apercevoir.

Amusante de prime abord, Hermine possédait une élasticité de de physionomie et de mémoire étonnante pour mimer les tics, les poses de chacun et reproduire jusqu'à leurs intonations ; ses piquantes saillies et ses exclamations originales ne tarirent pas durant le dîner. Marthe, sur le qui-vive, paraît habilement chaque trait faux ou exagéré, et tentait une diversion pour rompre les chiens, quand un absent était mordu trop cruellement par sa cousine, elle n'y réussissait pas toujours.

—Cette pauvre M^{me} de Phardel était plus pintade que jamais aujourd'hui dans sa robe grise, avec sa petite tête plâtrée, chiffonnée, pivotant sur un cou ridé comme un écheveau de cordes, bien dégagé par un collet rabattu, rabattu !!! Non, vous savez, on n'a

pas idée de ça ! J'avais envie de lui demander la peau de son encolure pour remplacer le papier plissé de mon abat-jour jaune... Elle eût fait de vrais cris de pintade pour le coup ! J'entends encore sa voix aiguë, glapissante, entrer comme un étui d'aiguilles dans mon tympan :

— “ Bonjour, chère Madame, quelle jolie toilette vous avez, chère Madame, si jôlie, jôlie, jôlie !!! Oh ! chère Madame, que votre cousin de Sauleville a bien sauté ! C'est un écuyer, chère Madame, “ oh ! un écuyer hors ligne, chère Madame, hors ligne, hors ligne ! ”

Et reprenant son ton naturel, Hermine ajouta :

— Je crus que la pintade allait se pâmer d'admiration.

— Pintade est joliment trouvé, dit en riant le vieil oncle, c'est tout à fait cela, maintenant ; il ne reste rien de ce qu'elle était à vingt ans !!! Je l'ai connue dans tout son éclat, fraîche, ravissante.....

— Jôlie, jôlie, jôlie, gloussa comiquement la terrible moqueuse.

— Mais une fois veuves, les femmes...

— Une fois veuves, interrompit Hermine, les femmes s'ennuient, alors elles se fanent et se décatissent !... Vous étiez son flirt, mon oncle, elle s'est desséchée à vous attendre, voilà !!!

— Moi l'épouser ? jamais de la vie D'abord j'aime toutes les veuves ; elles ont un bouquet particulier, un charme touchant.

— Si touchant que vous êtes resté célibataire.

— Pour mieux les servir, oui.

Oh ! cher oncle, je pense que vous en auriez servi une plus parfaitement en l'épousant.

— Vous n'y entendez rien, ma nièce : elle eût perdu illico son attendrissant prestige de veuve inconsolable, et puis, j'aurais cru voir, dans l'ombre de l'alcôve, le mari défunt descendre du ciel de lit ou surgir de chaque pli de rideau.....

— Oh ! vous pouviez consoler la Pintade sans crainte. Feu son époux ne serait, certes, pas revenu vous tirer par les pieds, il est bien trop content, dans l'autre monde, d'être à l'abri de ses coups de bec et d'ailerons.

— Celui-là, je vous l'abandonne, mais, en épousant une veuve, on s'expose toujours à un parallèle fâcheux ; les défauts du prédécesseur sont vite oubliés, et ses vertus exaltées pompeusement à la barbe de son suppléant, dès que surgit la plus petite querelle de ménage.

— C'est un meurtre, mon oncle, d'immoler ainsi tant de jolies femmes aux mânes des morts, quand elles peuvent faire encore le bonheur des vivants.

—Bah ! pour ceux-ci, il ne manque pas de jeunes filles charmantes de par le monde.

En disant ces mots, le vieillard se tourna d'un air aimable vers Geneviève qui rougit.—Marthe crut devoir intervenir, afin de couper court à des propos qu'il regretterait peut-être, en apprenant qu'il parlait devant une veuve.

—Je suis trop intéressée dans ce débat pour hésiter à vous accepter pour chevalier, Monsieur de Sauleville. Grâce à Dieu, j'espère ne jamais enfreindre votre principe de " non convolage."

—Comment, madame, vous aussi, vous êtes.....

—Sœur en viduité de la pauvre Pintade de tout à l'heure, oui, Monsieur.

Hermine se récria :

—Oh ! sa sœur ! une petite sœur cadette, dis donc ! la Benjamine de ses arrières-nièces, tout au plus !

—Veuillez m'excuser, Madame, je ne me doutais pas... que ..

Le pauvre chevalier barbotait comme un noyé.

—N'avez aucun regret, Monsieur, car nous sommes parfaitement d'accord ; je partage vos idées sur ce point : une liberté recouvrée ne doit plus s'enchaîner ici-bas..., autrement que par les doux liens de l'amitié.

—Il ne faut qu'un fil de plus à ces liens-là pour en changer le nom, ma chère, dit Hermine.

—Ou un fil cassé pour tout rompre, s'écria Jean, voulant aussi faire diversion à ce sujet épineux. J'en prends à témoin la tendresse immense de la femme de mon capitaine pour la femme de mon major ; leur amitié tourna subitement à l'aigre pour... des cerises !

—Il va nous faire avaler quelque noyau de sa façon, fit Hermine enchantée de cette transition.

—Ces malheureuses cerises devinrent des pommes de discordes sur un chapeau dont l'une fit compliment à l'autre.

—Il n'y a pas là matière à chicane, au contraire.

—Vous allez voir : ravie de la louange, la propriétaire du chapeau se vanta hautement de l'avoir façonné à peu de frais, de ses propres mains ; alors on s'en amuse, on lui monte un bateau, on caresse sa vanité ; " quel goût parfait ! cela vient sans doute de chez une grande modiste. Ces primeurs sont appréciées, bonnes à cueillir et patati et patata ; " c'est un succès, la voilà aux anges, on ne l'aperçoit plus dans la rue sans son bouquet de cerises sur la tête.

On commençait à n'y plus faire attention, lorsqu'une tierce amie, mal avisée, a la naïveté de lui dire :

—Si vous en ôtiez quelques-unes, ce serait plus léger, et puis, on y trouverait moins de rapprochement avec le compotier de l'autre jour.

—Pourquoi cela ? Que voulez-vous dire ?

L'officieuse amie se fait un peu prier.

Mais sa langue la démange, et le ressort se détend comme une fusée.

—Méfiez-vous de Madame X..... elle a dit hier chez la colonelle : "qu'il y a chez vous un certain compotier de cerises auxquelles on ne touche jamais parce qu'elles sont artificielles et destinées à réparer sur votre tête..." Voilà pourquoi je vous conseille d'alléger.

—C'est trop fort ! me débîner ainsi ! dans le salon de la colonelle et après m'avoir fait tant de compliments, c'est odieux cela, c'est infâme. elle se moquait de moi, la vipère!!!

Transportée par la colère, elle arrive chez son ex-admiratrice et lui imprime la couleur des cerises sur les joues par deux furieuses giffes, accompagnées des épithètes les plus dures : "Menteuse, traîtresse, flagorneuse, etc."

Mon capitaine, mari de l'offensée, trouve sa femme en larmes, et va demander une explication au major...

...Celui-ci prend la chose de haut. Bref, il fallut que le colonel intervienne et pacifie les deux officiers ; ils s'aimaient beaucoup, notez bien, et eussent été navrés de se pourfendre pour..... des cerises!!!

—Alors, s'écria Hermine d'un ton tragique, les deux femmes ramassent les épées, elles se battent en duel et... peuvent chanter comme dans les 28 *jours de Clairette* : En tierce, en quarte, en quinte, en prime, fredonna-t-elle.

—Duel de langues, en effet, elles ne désarment pas, elles se piquent, se griffent, se dévorent, se percent à jour. Mais en revanche, elles font assaut d'amabilités pour mobiliser leurs partisans respectifs.

—Et vous êtes ? cerisiste ou anticerisiste ? demanda Geneviève que ce récit émoustillait.

—Je suis les deux, j'accompagne l'une à cheval et l'autre sur la flûte ; et je feins d'ignorer auprès de l'une l'existence de l'autre.

—Les femmes des officiers ne sont pas toutes ainsi, reprit Germaine, j'en connais de charmantes.

—Elles sont très agréables, en général, mais, dans chaque régiment, il y a parmi elles comme ailleurs quelques natures fin de siècle ; dans le nôtre, sur douze, ces trois-là seules déparent

l'essaim, elles amusent tout le monde à leurs dépens ; on ferait un volume de leurs histoires.

Jean fit gaîment vibrer la corde militaire dans l'âme de Geneviève jusqu'à la fin du repas ; puis, au salon, il s'empressa de l'aider à offrir le café.

Captivé par les évolutions gracieuses qu'elle faisait autour du plateau, il fixa les yeux sur la taille souple et cambrée de la jeune fille, au moment où lui-même présentait une tasse vide à son oncle qui, après l'avoir remercié négativement deux fois, allait s'étonner de son insistance muette, quand Marthe vint y faire diversion ; ce regard admiratif saisi au passage lui érafla le cœur, comme un dard rapide ; son éventail craqua sous la pression nerveuse de ses doigts, elle se mit à raconter avec volubilité au chevalier une foule de choses incohérentes qui le charmèrent au point de lui faire décliner le fumoir pour rester plus longtemps auprès de sa nouvelle Salammbô, mais elle lui fut soufflée par Hermine, qui demanda à Madame de Vuillers la permission d'aller voir si son petit garçon dormait :

—Viens avec moi, dit-elle à Marthe, en l'entraînant d'autorité dans le boudoir voisin dont elle ferma la porte.

J'ai à te parler très sérieusement... assieds-toi là, il s'agit de toi et de Jean.

Marthe fit mine de s'esquiver, mais la main énergique d'Hermine lui serra fortement le bras.

—Te voilà déjà effarouchée ! Tu es pire qu'une ingénue, ma parole ! ne peut-on pas te dire qu'il t'adore ? Il m'a parlé de toi hier, toute la soirée. Je lui ai promis de lancer une petite pierre de touche sur l'échafaudage de tes scrupules et de sonder ton insensibilité... plus apparente que réelle, n'est-ce pas ?

Marthe garda le silence.

—Voyons dis-moi ce que tu penses de lui ?

—Qu'importe.

—Oh ! tu es odieuse et ingrate ! Que t'a-t-il donc fait pour que tu le refuses ? D'abord, tu lui appartiens de droit : il t'a sauvé la vie.

—Ah ! il escompte cet exploit !

—Es-tu bête ! il me l'a raconté comme une joie de t'avoir emportée dans ses bras, et parce qu'il brûle de t'y enlacer toute la vie !

Marthe oppressée par ce poignant souvenir ferma les yeux.

Hermine crut triompher.

—Ce serait idiot à ton âge de renoncer au monde, au plaisir pour rester sous l'embêtante tutelle de tes beaux parents, et continuer la vie d'enterrement que tu mènes... ta vie avec eux est une petite mort !

Cette boutade ramena Marthe sur le terrain de la réalité, elle répondit en souriant.

— Les idées de ton jeune cousin peuvent se modifier ; questionne-le demain ; tu verras que ses sentiments ne seront plus ceux d'hier.

— Est-ce à cause de ta profession de foi à table ? mais non, il a bien vu que tu tendais la perche au pauvre oncle qui pataugeait.

— Je t'affirme qu'il préférera l'églantine vierge, à une ancienne greffe telle que moi.

— Ah ! j'y suis ! tu es jalouse de ta sœur, à présent.

Marthe sentit encore un nouvel ardillon l'égratigner.

Mais elle répondit tranquillement :

— Tellement jalouse que c'est moi qui ai appelé Geneviève à Paris, pour permuter avec elle dans le cœur de ton protégé.

— Bah ! c'est une épreuve que tu veux lui imposer, il en sortira vainqueur.

— Je souhaite le contraire.

Et s'il persiste ?

— Je suis sûre qu'il ne persistera pas.

Hermine eut un geste d'impatience.

— Enfin, s'il insiste, tu cèdes ?

— Je ne dis pas cela... pas de si tôt du moins, reprit-elle vivement, de crainte que, dans un accès de mauvaise humeur, son autocratique amie ne compromît l'avenir de Geneviève.

Celle-ci mûrissait dans sa tête un nouveau plan d'attaque.

— Je confesserai Jean ; et demain, vers cinq heures, j'irai te raconter ses impressions, dit-elle.

— Ne combats pas celles que Geneviève a pu faire naître en lui, je t'en supplie.

— Non, non, sois tranquille, je ne capilote que les tiennes parce qu'elles sont absurdes...

Mair, j'y pense : nous dînons en ville demain, il ne me sera pas possible d'aller chez t*â*i, car j*e* ne sais plus où donner de la tête. Avec l'hippique et les visites, mon temps glisse sous mes pas, le tien est plus libre, sois g*ê*ntille, viens ici à cinq heures et demie.

— Je veux bien... mais tu rentreras tard, juste pour t'habiller ?

Je serai ici à cinq heures et demie, et nous ne partons qu'à sept heures et demie ; il ne me faut pas deux heures pour ma toilette.

D'ailleurs, ta présence ne me gênera nullement pour la faire ; viens seule, par exemple.

— Oui, fit Marthe pensive.

— Un éclair de malice triomphante scintilla dans les yeux d'Hermine, mais d'un ton innocent elle conclut :

—Je t'attendrai, ne me fais pas faux bond surtout ?

Allons voir bébé maintenant.

Une jolie tête de chérubin bouclé apparut, endormie dans le blanc capiton du berceau.

—Quelle pose gracieuse, dit Marthe tout bas, il serait à peindre avec cette petite main au front, exquissant une sorte de salut militaire.

—Et vois donc l'autre, repliée sur le drap et serrant le poing ; il a toujours des attitudes fort belliqueuses, mon fils, cela annonce une vocation de potentat représentatif quelconque pour plus tard. Mais alors il ne sera plus mignon comme aujourd'hui le pauvre moutchatchou !! Voilà le principal attrait du mariage, qu'en dis-tu ? Il faut absolument que tu possèdes à ton tour un beau petit Sauleville comme celui-ci :

Marthe ne répondit pas : penchée sur le berceau, elle déposa un baiser sur les doigts potelés du bébé. Une goutte de rosée, tombée de ses yeux, traça un sillon brillant le long du pouce lilliputien et perla une seconde à son extrémité, l'enfant fit un mouvement imperceptible, comme pour chasser une mouche importune.

—Ne l'éveille pas, dit Hermine : sortons doucement.

VICOMTE FLOCEL DE MERLIMONT.

(A suivre.)

